

\*\*\*

GROUPE COMMUNISTE ET ÉLUS DU PARTI DE GAUCHE AU  
CONSEIL DE PARIS

ÉTÉ 2013 :  
LA SYNTHÈSE

\*\*\*

**Sommaire**

\*\*\*

*Été 2013*

\*\*\*

Avant-propos	<i>page 3</i>
Intervention de Ian Brossat sur la déclaration des cinq Communes « Compagnon de la Libération »	<i>page 4</i>
Intervention de Ian Brossat sur le Compte Administratif	<i>page 5</i>
Intervention de Danielle Simonnet sur le Compte Administratif	<i>page 7</i>
Question d'actualité relative aux actions de la Préfecture de Police concernant les mouvements d'extrême-droite	<i>page 9</i>
Intervention de Ian Brossat sur le Budget Supplémentaire	<i>page 10</i>
Question d'actualité d'Hélène Bidard sur la prise en charge titre de l'Aide Sociale à l'Enfance	<i>page 12</i> hôtelière au
Vœux et amendements	<i>page 13</i>
Revue de Presse	<i>page 34</i>

\*\*\*

\*\*\*

Chers ami-e-s,

La lutte contre la fermeture annoncée des urgences de l'Hôtel-Dieu se poursuit. Un premier pas positif a été franchi: la date de fermeture prévue le 4 novembre a été repoussée. C'est la mobilisation exceptionnelle des agents qui a permis cette avancée. Mais le problème de fond demeure. Entre la santé et l'austérité, il faut choisir.

Gérald Kierzek, chef du SMUR de l'Hôtel-Dieu a été démis de ses fonctions par la direction de l'AP-HP. Sa faute ? Avoir défendu son service, indispensable aux Parisiennes et aux Parisiens. Il s'agit d'un coup très grave porté à la liberté d'opinion. Les mêmes méthodes de voyous ont été à l'œuvre quand la direction a cherché, dans la torpeur de l'été, à déménager les lits du service en catimini. Là encore, ce sont les militants et les personnels déterminés qui ont pu l'empêcher.

A l'Hôtel-Dieu, une catastrophe sociale est en marche. Le plus vieil hôpital de Paris subirait les frais d'une juteuse opération immobilière de l'AP-HP, au détriment de la santé publique. Car quel service d'urgences est aussi idéalement situé au cœur de la capitale ? Lequel pourra accueillir les 120 000 patients que reçoivent ces urgences chaque année ? Non seulement l'Hôtel-Dieu dispose de services uniques comme les urgences ophtalmologiques et les urgences médico-judiciaires, mais en plus, c'est un service qui a entièrement été refait à neuf récemment.

Contre la santé, l'austérité frappe aussi au nord de Paris. L'hôpital Bichat (18<sup>ème</sup>) que l'AP-HP abandonne peu à peu devrait, selon l'ARS, fusionner avec l'hôpital Beaujon (Clichy). Ainsi, les tenants de l'austérité sanitaire, qui était jadis associée au nom de Roselyne Bachelot, n'en ont pas fini de combattre les hôpitaux de proximité.

Cette première victoire le prouve : c'est par la mobilisation des personnels, combinée au soutien actif des usagers et à l'action volontariste des élus que nous parviendrons à mettre en échec ces projets néfastes. **S'il faut choisir entre la santé ou l'austérité, notre choix est clair.** Aux côtés des personnels et usagers dans la rue, nous portons leurs revendications dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

Bien fraternellement,

Ian Brossat  
Président du Groupe PCF-PG

\*\*\*

**INTERVENTION DE IAN BROSSAT SUR LA DÉCLARATION DES CINQ  
COMMUNES « COMPAGNON DE LA LIBÉRATION »**

\*\*\*

Monsieur le Maire, chers collègues,

Quand la France vivait les heures les plus tragiques de son histoire, quand les forces criminelles issues des rangs les plus réactionnaires s'étaient emparé des institutions, l'honneur de notre pays s'est éveillé dans l'ombre, sous les traits d'ouvriers, de paysans, et d'intellectuels, hommes et femmes, jeunes et vieux, qui entrèrent en Résistance. Ces héros anonymes ont libéré Paris. Ils ont apporté la victoire et rendu à notre ville les valeurs qui sont les siennes.

Paris n'a pas été libérée par des armées alliées. Paris s'est libérée grâce à l'action déterminée de son peuple. Cette bravoure extraordinaire a valu à notre ville d'être élevée à la dignité de Commune Compagnon de la Libération. C'est un honneur pour toutes les Parisiennes, tous les Parisiens, d'hier, aujourd'hui et demain. Mais c'est aussi une importante responsabilité. Car si l'ordre de la Libération est clos et ne s'éteindra jamais, il sera perpétuellement porté avec orgueil par les cinq Communes distinguées. Avec Nantes, Grenoble, Vassieux-en-Vercors et l'Île-de-Sein, Paris assumera son rôle et l'honneur qui lui a été fait. Elle n'oubliera pas la gloire des héros tombés pour sa libération.

C'est un enjeu historique, c'est aussi un enjeu essentiel à la République. Aujourd'hui, comme hier, le fascisme contamine certains esprits. Il est nécessaire de se battre contre cette idéologie. C'est notre rôle d'élus, mais c'est celui de toutes les citoyennes et tous les citoyens de veiller à faire vivre la Résistance. Cela passe par le combat impitoyable contre les idées de haine, mais aussi par la force constructive et libératrice qui doit nous animer, comme elle animait le Conseil National de la Résistance lorsqu'il rédigeait son programme.

Tout recul, toute faiblesse dans l'application et la défense de ce programme est un grave reniement. Notre responsabilité de Commune compagnon est aussi de veiller à la préservation des idéaux de ce programme. Liberté et indépendance de la presse à l'égard des puissances d'argent ; égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ; instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ; subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général ; droit au travail et droit au repos ; libertés syndicales ; sécurité sociale...

Ce programme était un projet économique et social destiné à relever un pays ruiné par des années d'occupation et de pillages. Mais ce fut aussi un projet de nouvelle République, de nouveaux droits pour la retraite, pour la santé, la sécurité sociale, les droits syndicaux. Le programme signé par les membres du Conseil National de la Résistance est un texte d'une modernité exemplaire. Un texte qui doit vivre et guider l'action politique de tous les élus de la République soucieux de faire vivre la Résistance, non comme un chapitre émouvant des livres d'Histoire, mais comme un combat quotidien que nous ont transmis nos aînés et que nous transmettrons à nos successeurs.

C'est dans cet esprit que mon groupe accueille le serment de cette déclaration et, vous l'aurez compris, nous voterons avec une grande fierté cette délibération.

Je vous remercie.

## **INTERVENTION DE IAN BROSSAT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

*(EXTRAITS)*

\*\*\*

Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce débat sur le compte administratif est un moment traditionnel et important. Important parce qu'il nous permet de jauger d'éventuels écarts par rapport à la trajectoire fixée au moment du vote du budget précédent. Important aussi parce qu'il est souvent riche d'enseignements pour la suite, pour les échéances à venir et je pense en particulier au vote du budget supplémentaire au mois de juillet prochain.

Nous avons d'ailleurs au moment du vote du budget 2012 - je parle des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche - émis un certain nombre de propositions. Nous disions à l'époque que, dans cette période de crise que nous traversons, nous considérons qu'il est absolument prioritaire de maintenir le cap, de ne pas relâcher nos efforts et de maintenir nos politiques de solidarité, notre politique visant à faire en sorte que nos politiques sociales puissent s'accroître et faire que l'on réponde aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Je note d'ailleurs dans ce compte administratif un certain nombre d'éléments positifs qui tiennent compte des propositions faites à l'époque par les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Je pense en particulier au maintien d'un niveau élevé d'investissement : 1,6 milliard d'euros contre 1,5 milliard d'euros en 2011. C'est essentiel, en particulier en période de crise, parce qu'un niveau d'investissement élevé, ce sont des équipements publics supplémentaires (...) Je note aussi, dans le cadre de l'examen de ce compte administratif, la réalisation de 6.197 logements sociaux, même si nous regrettons, comme nous l'avions fait il y a quelques mois, que ce calcul intègre les conventionnements qui ne correspondent pas à la création de logements sociaux nouveaux. C'est dire s'il faudra, dans les mois et dans les années qui viennent, en matière de logement, en matière de lutte contre la spéculation immobilière aller encore plus loin pour faire en sorte que l'on permette aux Parisiennes et aux Parisiens de se loger convenablement.

Dans le même temps, l'examen de ce compte administratif suscite chez nous un certain nombre d'interrogations, voire d'inquiétudes. Je pense en particulier aux craintes que nous avons d'ailleurs déjà exprimées concernant la question (...) des effectifs de fonctionnaires. Nous considérons que le dogme de la stabilité des effectifs ne peut plus fonctionner. Nous constatons d'ailleurs, à la lecture du compte administratif, que si l'on regarde les emplois équivalents en temps plein, en 2012, nous avons même une diminution de 91 postes. Nous considérons pour notre part qu'il faut avoir le courage de briser ce dogme à nos yeux doublement négatif. Négatif d'abord pour les personnels eux-mêmes, parce que dans une période où, et c'est heureux, nous ouvrons de nouveaux équipements publics, de nouveaux services publics, la stabilité des effectifs, c'est-à-dire uniquement le redéploiement, cela conduit à une dégradation des conditions de travail des personnels.

Puis, c'est aussi négatif du point de vue du service public lui-même, de la qualité d'accueil du public dans nos équipements publics. C'est la raison pour laquelle nous considérons, pour notre part, qu'il faut embaucher des personnels à chaque fois que nécessaire, parce que c'est une condition essentielle pour que le service public fonctionne convenablement. Toujours au chapitre des personnels, et plus précisément du rapport social, je voudrais soulever deux questions.

La première concerne la question des inégalités femmes/hommes. Le rapport social montre que les femmes sont très surreprésentées au premier décile des rémunérations les plus basses. (...) Cela montre que nous devons aller encore plus loin dans notre politique de ressources

humaines pour faire en sorte que les inégalités entre hommes et femmes parmi nos personnels reculent. Je crois que nous devons en faire une priorité absolue.

Encore au chapitre des personnels, un autre point me paraît important, il est évidemment lié au précédent, c'est la question de la précarité. (...) Nous avons demandé, dans le cadre du vote du budget 2013, que les vacataires puissent être intégrés au plan de déprécarisation. Nous souhaitons maintenant que nous puissions avancer sur cette question, parce que nous savons très bien que lorsqu'on est vacataire - les vacataires sont les précaires parmi les précaires -, on n'a pas la possibilité de se projeter dans l'avenir. On sait que la déprécarisation de ces personnels est un enjeu absolument fondamental.

J'en viens à un troisième point, (...) la question des relations financières entre notre collectivité et l'Etat. Il faut bien voir que nous examinons ce compte administratif dans un contexte bien particulier. C'est un contexte de politique d'austérité appliquée à l'échelle nationale, appliquée par le Gouvernement, assumée d'ailleurs comme telle par le Président de la République qui, lors de sa dernière conférence de presse, a indiqué qu'il souhaitait diminuer la dépense publique.

Or, ces politiques d'austérité ont évidemment des conséquences sur Paris et sur la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. Elles ont en réalité deux conséquences, une première conséquence parce que les politiques d'austérité nationale affaiblissent, fragilisent les Parisiens, pour une raison toute simple : lorsqu'on baisse la dépense publique, on diminue, on fragilise les services publics d'Etat, et quand on diminue les services publics d'Etat - je pense en particulier à la situation de l'hôpital public -, on fragilise les Parisiens. Et puis ces politiques d'austérité nationale ont aussi une deuxième conséquence, c'est qu'elles fragilisent les collectivités territoriales, au moment où pour compenser la baisse des dépenses d'Etat, on aurait besoin de davantage de services publics locaux, de davantage de solidarité à l'échelle locale. Il suffit d'ailleurs de voir la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités, et notamment à notre collectivité. (...) En 2013, ce qui est prévu, c'est 40 millions d'euros en moins en dotations de l'Etat à notre collectivité. Et en 2014 et en 2015, ce qui est annoncé, c'est 100 millions d'euros en moins de dotations de l'Etat à notre collectivité. Tout cela, alors même que l'Etat n'a toujours pas réglé la dette qu'il nous doit au titre des transferts de compétences non compensés.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît essentiel, aux membres du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, de continuer à réclamer de l'Etat le règlement de la dette qu'il nous doit au titre des transferts de compétences non compensés. (...) Parce qu'on sait bien que, dans cette période difficile pour les habitants de notre ville, nous avons plus que jamais besoin d'interventions publiques, de services et d'équipements publics qui permettent de faire office de bouclier social face à la crise.

Voilà les quelques réflexions que ce compte administratif inspire aux membres du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

Je vous remercie.

### **INTERVENTION DE DANIELLE SIMONNET SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

\*\*\*

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le vote sur le compte administratif est un vote de sincérité budgétaire et non un vote d'appréciation des choix politiques qui le précèdent. Par conséquent nous le voterons.

Mais ce doit être l'occasion de poursuivre le débat qui existe entre nous, sur le choix d'accompagnement des politiques austéritaires du gouvernement, elles-mêmes dans la droite ligne imposée par la troïka du FMI de la BCE et de l'Union européenne.

L'Etat continue de se désengager par une diminution de ses dotations. L'analyse financière consolidée de la ville et du département présentée dans le rapport budgétaire du compte administratif 2012, chiffre celle-ci à 2,6% pour Paris (soit 36 millions d'euros). Évaluée à 40 millions pour 2013, elle atteindrait 100 millions pour 2014. Comme vous vous en souvenez, Alexis Corbière et moi-même, nous avons refusé de voter le volet recettes du budget 2013 en décembre dernier.

A ces baisses s'ajoutent la dette de l'Etat à la collectivité parisienne, qui s'accroissent à plus d'1,3 milliards d'euros, résultant depuis le gouvernement Raffarin du transfert de compétences non suivi du transfert des moyens. Vous revendiquiez cette dette sous Sarkozy, vous avez hélas décidé d'effacer l'ardoise sous Hollande.

Vous pourriez décider de vous opposer à cette impasse de l'austérité au lieu de vous y soumettre. Nous ferions ainsi de Paris la ville capitale de la résistance à l'austérité, non pas seulement pour les Parisiennes et les Parisiens, mais pour toutes les collectivités. Et plus largement, cette résistance serait un encouragement à tous les peuples qui en Grèce, au Portugal, en Espagne, refusent de s'y soumettre !

Mais au lieu de cela, vous accompagnez de plus votre soumission de choix gestionnaires libéraux.

Vous vous vantez d'être l'une des villes ayant le plus faible recours à l'emprunt. Mais quelle erreur ! Notre taux d'endettement n'est que de 46% quand celui de Lille et même de Marseille sont de 100% et 167%. Que je sache, ces villes ne sont pas dirigées par le Front de Gauche ! Il peut, chers collègues, y avoir de saines dettes, celles qui préparent les investissements de demain qui offriront une ville aux générations à venir en capacité d'assurer des services publics de qualité et de proximité, des logements sociaux en nombre suffisant pour répondre aux besoins, les investissements conséquents pour engager la planification écologique.

Bien sûr, si le gouvernement avait fait le choix que la banque publique d'investissement (BPI) soit finalement une vraie banque de dépôt, issue de nationalisation, il aurait aussi pu s'engager dans la bataille pour que cette banque emprunte directement à la BCE au taux de 1% comme les banques privées, pour ensuite prêter directement aux collectivités comme la nôtre au même taux. Ces choix politiques permettraient de gouverner face aux banques et de s'émanciper des marchés financiers et de leur taux d'intérêt rapace !

Mais au lieu de mener ces batailles, vous préférez encore vous soumettre et vous vous félicitez d'être bien notés par les trois agences de notation Fitch ratings, Moody's et Standard & Poor's.

Autre choix libéral dont vous vous vantez et qui apparaît de façon claire dans ce compte administratif, c'est votre fidélité au dogme du gel de la masse salariale. Pour le respecter, vous n'avez effectué que des redéploiements d'effectifs pour assurer les ouvertures des

nouveaux équipements publics. On compte ainsi moins 86 postes équivalents temps plein. Bien sûr, dans les faits, la masse salariale augmente un peu néanmoins, de 2,4%. Mais cette légère augmentation est essentiellement due à la hausse dérisoire du SMIC octroyée par le gouvernement, aux mesures relatives au déroulement de carrière qui ont permis des hausses (légères) des bas salaires. Pendant la droite, et même si je vous rassure, je n'ai aucune nostalgie de cette période, entre 1998 et 2001, cette masse salariale augmentait de 4% !

Quant à la politique salariale de la collectivité parisienne en matière d'égalité femmes / hommes : Ce n'est pas glorieux ! Et au lendemain de la marche des femmes contre l'austérité, j'aimerais m'y attarder. Oui, les inégalités professionnelles femmes/hommes sont flagrantes à la Ville de Paris, même après deux mandatures ! Les femmes sont plus touchées par les emplois précaires que les hommes.

Elles ne représentent que 13,4 % de la catégorie A et par contre 68,3% de la catégorie C, c'est-à-dire la catégorie la moins qualifiée et aux plus bas salaires. Les femmes de la catégorie C sont par ailleurs moins promues que les hommes. Du point de vue de la répartition des personnels selon les rémunérations, les femmes représentent 71,5 % du premier décile qui correspond aux plus bas salaires, en moyenne 1247 euros net par mois soit à peine plus que le SMIC net qui est à 1122 euros. C'est assez édifiant.

Dans un contexte social où la précarité ne fait qu'augmenter, où 12% de la population parisienne vit au-dessous du seuil de pauvreté, la Ville de Paris, si elle s'en donnait les moyens, pourrait se poser en bouclier social. Etre modèle dans l'éradication de la précarité par la titularisation de tous ses précaires, et améliorer considérablement l'accès et la qualité des services publics ! Pour le bien vivre de toutes et tous !

Oser Paris, mes chers collègues, c'est construire l'alternative à l'austérité pour s'inscrire historiquement dans les pas des jours heureux.

Je vous remercie.

**QUESTION D'ACTUALITÉ AU PRÉFET DE POLICE RELATIVE AUX ACTIONS DE  
LA PRÉFECTURE CONCERNANT LES GROUPES D'EXTRÊME-DROITE**

\*\*\*

Monsieur le Préfet,



Dans la soirée du 5 juin dernier, un jeune homme de 18 ans a été assassiné en pleine rue, à Paris, près de la Gare Saint-Lazare.

L'assassinat de Clément Méric, étudiant en 1ère année à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, militant syndicaliste et antifasciste, fait suite à d'autres violences faites aux personnes pour des raisons politiques, à Paris et dans d'autres grandes villes françaises.

Ces derniers mois notamment, une recrudescence alarmante d'agressions homophobes a particulièrement choqué les Parisiennes et les Parisiens.

A l'origine de ces violences en général, et de l'assassinat de Clément Méric en particulier, il y a des discours et des amalgames criminels, notamment relayés par des associations et des mouvements d'extrême droite ayant quasiment pignon sur rue.

Ainsi, le défenseur déclaré des assassins de Clément Méric, Serge Ayoub, anime avec d'autres, sous couvert de « dégustation de produits du terroir », les événements et les activités d'un local associatif parisien, 92 rue de Javel, dans le 15ème arrondissement.

En 2009, à la suite de troubles répétés à l'ordre public dues à des bandes fréquentant ce local, des élus avaient demandé sa fermeture. Un vœu déposé par le groupe socialiste, adopté à l'unanimité du conseil du 15e, s'en faisait l'écho au Conseil de Paris d'avril.

Par ailleurs, le mouvement d'extrême droite « troisième voie », animé par Serge Ayoub et dont le quartier général est justement ce local du 92 rue de Javel, a programmé une manifestation le 16 juin prochain à 16 heures, aux mots d'ordres nébuleux.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, ma question sera double. Je voudrais d'une part m'assurer de la l'interdiction effective de cette manifestation du 16 juin, et d'autre part connaître les actions engagées par la Préfecture de Police en ce qui concerne ces mouvements et associations d'extrême droite, comme celle abrité par le local de la rue de Javel – dont la fermeture rapide semble inévitable.

Je vous remercie.

## **INTERVENTION DE IAN BROSSAT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA VILLE DE PARIS**

\*\*\*

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous débattons de ce budget supplémentaire en ayant évidemment en tête le budget primitif que nous avons adopté au mois de décembre et les évolutions intervenues depuis.

De notre point de vue, il faut prendre en compte deux évolutions qui nous paraissent importantes. La première évolution intervenue depuis le vote du budget primitif, c'est l'amplification de la crise. Ce sont les difficultés accrues des Français, et des Parisiens notamment, du fait des politiques d'austérité qui s'appliquent au niveau national et qui, loin de nous sortir de la crise, nous enfoncent chaque jour un peu plus dans les difficultés.

Le deuxième élément qu'il faut prendre en ligne de compte, alors que nous débattons de ce budget supplémentaire, c'est le fait que nous disposons de marges de manoeuvre financières plus importantes que prévu ; notamment parce que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la C.V.A.E., nous permet d'enregistrer des recettes plus importantes que ce que nous avons prévu en décembre dernier.

A partir de là, une fois que nous avons constaté que les difficultés des Parisiens sont plus importantes du fait de la crise et que nous constatons que nous engrangeons des recettes plus importantes que prévu, la question, c'est bien de savoir comment est-ce que nous utilisons ces recettes supplémentaires pour venir au secours des Parisiens et en particulier de ceux qui souffrent le plus des effets de la crise. C'est, pour nous, la question, la problématique majeure qui doit nous animer aujourd'hui.

A cet égard d'ailleurs, les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche, comme souvent d'ailleurs à l'occasion du vote du budget supplémentaire, regrettent le choix fait de consacrer l'essentiel du surcroît de recettes au remboursement de la dette plutôt qu'à de nouveaux investissements en faveur des Parisiennes et des Parisiens, et ce, alors même que l'endettement de la Ville de Paris, nous le savons bien, est l'un des plus faibles parmi les grandes villes de France.

Néanmoins, nous souhaitons retenir de ce budget supplémentaire une évolution très positive : c'est la déprécarisation de 1.481 personnels vacataires qui vont être contractualisés. C'est un combat mené par les syndicats de personnel, par le mouvement social à Paris, combat que les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche avaient relayé dans cette enceinte à l'occasion du vote du budget primitif en décembre dernier mais aussi à l'occasion du vote du plan de déprécarisation. Nous avons dit à l'époque qu'il était nécessaire de déprécariser les personnels vacataires.

Parce que les personnels vacataires, ce sont les précaires parmi les précaires. Et lorsqu'on fait le choix de déprécariser des personnels vacataires, c'est une bonne nouvelle pour ces personnels eux-mêmes, mais c'est aussi une bonne nouvelle pour le service public. Parce que le service public se porte mieux lorsqu'il est animé par des personnels qui sortent de la précarité, qui ont une certaine sécurité de l'emploi, qui peuvent, par conséquent, se projeter dans l'avenir et se consacrer totalement à leur tâche.

C'est la raison pour laquelle nous avons insisté pour la déprécarisation de ces personnels vacataires, et c'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons qu'enfin, à l'occasion de ce budget supplémentaire, 1.481 personnels vacataires puissent ainsi sortir de la précarité.

J'ajoute d'ailleurs, puisqu'il est question de solidarité et de justice sociale, que nous considérons que la Ville de Paris doit être au rendez-vous sur cette question, sur tous les

sujets. Je pense en particulier à la question de la santé. Alors même que nous assistons partout à une casse de l'hôpital public qui nous inquiète beaucoup – je pense notamment à l'Hôtel-Dieu. Mais je pense aussi à la situation de la maternité des Bluets, dont il a été question dans cette enceinte le mois dernier. Cette maternité, qui est la seule maternité d'Ile-de-France à avoir le label de l'OMS "Maternité amie des bébés", qui est connue pour la qualité de ses prestations, cette maternité est aujourd'hui menacée de cessation de paiement.

Eh bien, nous considérons que la Ville de Paris doit, à l'occasion de ce budget supplémentaire, venir au secours de la maternité des Bluets. C'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement budgétaire qui vise à ce que la Ville de Paris, tout en interpellant évidemment l'Agence régionale de santé, l'A.R.S., puisse immédiatement venir au secours de cette maternité. Voilà quelques éléments que je voulais dire au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur cette question du budget supplémentaire. Vous l'avez vu, vous pourrez compter à la fois sur notre esprit constructif et combatif, Monsieur le Maire, à l'occasion de ce budget supplémentaire, comme souvent d'ailleurs.

Je vous remercie.

### **QUESTION D'ACTUALITÉ AU MAIRE DE PARIS RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE HÔTELIÈRE AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE**

\*\*\*

Monsieur le Maire, chers collègues,

Ma question portera sur les familles, de plus en plus nombreuses, qui se retrouvent à la rue à Paris, avec des enfants en bas âge. En effet, des dizaines et des dizaines de familles à la rue ne bénéficient actuellement d'aucune prise en charge. Or, nous maintenons que si

l'hébergement d'urgence relève de la responsabilité de l'Etat, la protection de l'enfance relève, elle, de notre Département. En 2011, notre assemblée s'est dotée d'un nouveau règlement de l'aide sociale à l'enfance et l'expérience nous a trop souvent montré, depuis, des cas de familles qui devraient relever de l'aide sociale à l'enfance et sont en fait renvoyées vers le 115.

Le budget de la prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance a fortement augmenté ces dernières années mais ces moyens restent à la fois nécessaires et insuffisants. Les exemples de renvoi vers le samu social ne manquent pas. Une famille domiciliée par une Permanence Sociale d'Accueil de la Ville a été renvoyée vers le 115 avec un bébé de 5 mois. La famille s'est achetée une tente et dormi plusieurs nuits dans le bois de Vincennes avant de bénéficier d'une aide alimentaire pour quelques jours et pour laquelle, bien sûr, la demande doit être renouvelée. A ce jour, cette famille ne bénéficie toujours pas d'une prise en charge hôtelière au titre de la protection de l'enfance.

Une autre famille, avec un enfant de 2 ans et demi, a dormi plusieurs nuits à la rue avant de bénéficier d'une aide à la subsistance et enfin d'une prise en charge hôtelière au titre de la protection de l'enfance pour 3 mois. Il y a quelques semaines, un couple avec une petite fille de 9 ans s'est retrouvée à la rue après interruption de la prise en charge de l'ASE et a passé la nuit dans un hall d'hôpital, la veille des évaluations scolaires.

Dernièrement c'était une femme seule avec un jeune enfant de 2 ans et une fille de 19 ans qui passait plusieurs nuits dans un couloir. On nous répondra que ces exemples sont des cas exceptionnels, ce qu'ils ne sont pas.

Mon groupe est intervenu à de nombreuses reprises sur ce sujet depuis 2011, et notamment pour exiger la reconnaissance du fait qu'un enfant à la rue est un enfant en danger et que ces familles ont droit à la protection accordée au titre de l'aide sociale à l'enfance. L'hôtel n'est pas une solution mais un minimum de protection à garantir.

En entretenant un flou sur cette question nous mettons régulièrement les travailleurs sociaux en difficultés.

Ma question Monsieur le Maire est donc la suivante : quelles mesures précises allez-vous prendre pour qu'une famille qui se retrouve à la rue avec des enfants soit systématiquement et le plus rapidement prise en charge au titre de l'aide hôtelière de l'aide sociale à l'enfance à défaut d'être relogée ?

Je vous remercie.

\*\*\*

*Vœux et amendements du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche*

\*\*\*

**BUDGET**

**Vœu relatif au remboursement de la dette de l'Etat  
(juin)**

Considérant que l'acte II de la décentralisation, initié par le gouvernement Raffarin, a permis à l'Etat de transférer

aux collectivités locales des compétences, dont les compensations financières n'ont pas été à la hauteur des dépenses transférées ;

Considérant qu'à la fin de l'année 2011, le Maire de Paris avait chiffré la dette de l'Etat à l'égard de Paris à 1.300

millions d'euros pour la seule action sociale dont 965 millions d'euros pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), sa compensation étant quatre fois inférieure à la moyenne nationale ;

Considérant que le Compte administratif 2012 met une nouvelle fois en évidence l'écart entre les compétences transférées et leurs compensations financières. Les recettes liées au financement de l'APA baissent ainsi de 12,6%. La participation de la CNSA passe de 19 millions en 2008 à 11,322 millions en 2012, alors que les dépenses du département au titre de l'APA ont progressé de 119 millions en 2008 à 141 millions en 2012 ;

Considérant qu'en plus de ces transferts de charges non compensés, l'Etat continue de se désengager par une diminution de ses dotations. L'analyse financière consolidée de la ville et du département présentée dans le rapport budgétaire du compte administratif 2012 chiffre celle-ci à 2,6% pour Paris. Evaluée à 40 millions pour 2013, elle atteindrait 100 millions pour 2014, puis 2015, dans le cadre du projet de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités ; (...)

Considérant qu'à l'occasion du vote de son budget primitif pour 2013, le Conseil régional d'Île de France a « solennellement » réaffirmé dans sa délibération « sa volonté de disposer de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de ses priorités », et s'est prononcé pour « une compensation des charges nettes issues de la phase II de la décentralisation » ;

Pour ces raisons, sur proposition de Ian Brossat, Danielle Simonnet, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris s'adresse au gouvernement pour demander le remboursement de la dette de l'Etat à l'égard de Paris.

**Le vœu est rejeté.**

---

#### **Amendement relatif à la maternité des Bluets (juillet)**

La maternité des Bluets dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris est un établissement dont la spécificité et la qualité sont reconnus pour offrir une prise en charge à la fois médicale, psychologique et sociale. Seule maternité d'Île de France reconnue par le Label Amis des Bébé (de l'OMS), l'établissement organise une durée de séjour au plus près de l'accompagnement des parents et abrite entre autres services un centre de planification et d'orthogénie ainsi qu'un centre de PMA parmi les 12 plus importants et affichant un taux de réussite très important ;

Les Bluets pratiquent chaque année près de 3000 accouchements, 1110 IVG, 1200 PMA mais le système de tarification à l'acte (T2A) des établissements de santé instauré en 2004, qui limite les grossesses au seul geste médical sans reconnaître la spécificité du travail des maternités, conduit aujourd'hui les Bluets à un risque imminent de cessation de paiement ;

Considérant que le découvert bancaire de 2M d'euros de l'établissement menace l'ensemble de l'activité de l'association Ambroise Croizat (AAC) qui comprend 5 établissements dont deux centres médicaux à Paris (l'hôpital Pierre Rouquès – la maternité des Bluets et le centre de santé Fernand Lamaze) et trois centres de rééducation professionnelle et sociale pour personnes en

situation de handicap dont un situé à Paris dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Considérant qu'en 2012, l'ARS s'est engagée à apporter une aide financière à l'hôpital, sous condition d'une réorganisation. A l'appui de cette réorganisation, une aide financière de 1,2M € de l'ARS a entraîné un résultat positif pour 2012 mais n'a pas permis aux Bluets d'échapper à un risque de cessation de paiement.

Considérant que la menace de liquidation des Bluets impacte directement les 600 salariés de l'association, les 650 stagiaires en situation de handicap ainsi que le niveau d'accès à la santé et aux droits des femmes à Paris ;

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le budget supplémentaire est amendé : la Ville de Paris octroie une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2M d'euros à l'association Ambroise Croizat.

**L'amendement est adopté à hauteur de 500 000 €.**

---

#### **Amendement en soutien au centre social Accueil Goutte d'Or (juillet)**

Considérant que l'Accueil Goutte d'Or est une association qui a pour but de promouvoir, de favoriser et d'harmoniser toutes les initiatives permettant de répondre avec efficacité aux multiples exigences de justice et de solidarité au sein du quartier de la Goutte d'Or et tout particulièrement d'aider à l'accueil et à l'insertion des habitants dans ce quartier ainsi qu'à son développement social ;

Considérant que les secteurs dans lesquels cette association inscrit ses projets répondent aux besoins exprimés sur le quartier Goutte d'Or, avec entre autres un lieu d'accueil, d'information et d'orientation, une permanence sociale, des ateliers sociolinguistiques, accompagnement à la scolarité, une halte-garderie, des actions à destination des parents et actions de convivialité ;

Considérant que cette association rencontre des difficultés financières à la suite de la perte d'un marché RSA, de diverses baisses de subventions notamment de l'Etat et d'une augmentation de ses charges de loyer, fluides, salaires, coût de la vie ;

Considérant que cette association sera également concernée dès 2013 par la baisse annoncée du financement des postes adultes-relais ;

Considérant que cette association continue à promouvoir et à développer des projets dynamiques à destination des habitants de la Goutte d'Or ;

Sur proposition de Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le projet de budget supplémentaire est amendé ;

Le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » est abondé de 50.000 euros afin de soutenir les actions et le fonctionnement du centre social Accueil Goutte d'Or.

**L'amendement est adopté à hauteur de 30 000 €.**

---

**Vœu relatif au gel du point d'indice des fonctionnaires  
(juillet)**

Considérant que le point d'indice sert de base au calcul du traitement des fonctionnaires, qui pour une grande majorité d'entre eux débute leurs carrières avec un revenu à peine supérieur au SMIC ;

Considérant le gel du point d'indice depuis sa dernière revalorisation de 0,5% en 2010, et l'annonce faite par la Ministre de la fonction publique de ne pas le revaloriser jusqu'à fin 2014 ;

Considérant que par rapport à l'inflation, le point d'indice a perdu 13,8% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et 5,5% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, date du début du gel ;

Considérant qu'à Paris l'érosion du pouvoir d'achat des agents est aggravée par la cherté du coût de la vie ;

Considérant qu'une telle compression du pouvoir d'achat des fonctionnaires est particulièrement préjudiciable au niveau de vie des agents ainsi qu'à l'activité économique ;

Sur proposition de Ian Brossat, du groupe Communiste et élu du Parti de gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de s'adresser à la Ministre de la fonction publique pour que le point d'indice des fonctionnaires soit revalorisé.

Le voeu est **rejeté**.

---

**Vœu relatif aux dotations de l'Etat  
(juillet)**

Considérant la nouvelle diminution des dotations de l'Etat inscrite au Budget Supplémentaire, qui porte la baisse à 39 millions d'euros pour 2013 ;

Considérant la diminution confirmée de 1,5 milliards d'euros des dotations de l'Etat aux collectivités locales pour 2014, et une diminution supplémentaire de 1,5 milliards d'euros qui doit s'ensuivre en 2015 ;

Considérant que ces diminutions sont intenable pour les collectivités locales, qui ont par ailleurs besoin d'entretenir et de développer de nouveaux services publics à destination des usagers, notamment en cette période de crise ;

Sur proposition de Ian Brossat, du Groupe Communiste et élu du Parti de gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de s'adresser au gouvernement pour qu'il renonce à la baisse de ses dotations aux collectivités locales.

Le voeu est **rejeté**.

---

**SANTÉ**

**Vœu relatif au devenir de l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu  
(juin)**

Considérant que l'AP-HP a annoncé la fermeture du service des urgences de l'Hôtel-Dieu pour le 4 novembre prochain ; (...)

Considérant que les urgences de l'Hôtel-Dieu ont été refaites à neuf il y a moins de 4 ans pour 5 millions d'euros, et que l'installation de bureaux nécessiterait encore 160 millions d'euros,

Considérant le courrier du Maire de Paris adressé le 30 octobre 2012 à Mireille Faugère, dans lequel il exprime son attachement aux urgences et à leur pérennité sur le site de l'Hôtel-Dieu,

Considérant la forte mobilisation des personnels, des usagers et des élus contre le projet porté par la direction de l'AP-HP ;

Sur proposition de Ian Brossat, Danielle Simonnet, Emmanuelle Becker, du groupe Communiste et élu du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :

- que la Direction Générale de l'AP-HP renonce à tout projet de fermeture des urgences de l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu et garantir la pérennité d'un service d'urgences 24h/24 afin de garantir à tous un accès à des soins d'urgences adaptés dans le centre de Paris,

- que soit mis en place un moratoire sur toutes les restructurations et fermetures en cours au sein de l'Hôtel-Dieu.

- que soit organisée une table ronde avec les personnels, la communauté médicale de l'AP-HP et la direction de l'AP-HP où sera examiné le projet porté par les personnels.

Le voeu est **rejeté**.

---

**Vœu relatif à l'avenir du Centre de santé dentaire  
Archereau (juin)**

Dans un contexte de crise économique grave, où les plus démunis finissent par renoncer aux soins, les centres de Santé Parisiens, jouent un rôle majeur de santé publique, mais aussi de cohésion sociale.

C'est dans ce cadre que le Centre de santé dentaire situé au 76, rue Archereau répond depuis 2008, aux réels besoins d'une partie de la population du 19<sup>ème</sup> arrondissement.

A l'heure où la précarité sociale investie de plus en plus nos quartiers, la Direction de la CPAM de Paris envisage la fermeture de ce centre.

Considérant l'arrêté de l'agence régionale de santé (ARS) de mai 2012, qui a retenu, deux « zones déficitaires parisiennes » en offre de soins : dont la Zone urbaine sensible (ZUS) dans laquelle le centre dentaire Archereau est situé.

Considérant que le Centre Archereau propose une offre complète de soins dentaires grâce à un plateau technique moderne et un équipement de radiologie numérique en temps réel.

Considérant que l'établissement pratique le tiers payant et reçoit les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU).

Considérant qu'à la lecture du budget des centres dentaires pour l'exercice 2011, les consultations de ce centre ont augmenté de 23 % et son chiffre d'affaires a augmenté de 34 %.

Considérant que cette fermeture serait d'autant plus grave qu'elle ferait passer le nombre de fauteuils des centres dentaires parisiens de 17 à 14 avec une diminution de l'offre face à une augmentation de la demande.

Sur proposition de Ian Brossat, Jean Vuillermoz, Danièle Simonnet, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris, émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès de la direction générale de la CPAM de Paris afin d'obtenir le maintien du Centre de santé dentaire Archereau.

Le vœu est adopté.

#### **Vœu relatif au soutien à l'association Ambroise Croizat (juin)**

Considérant l'appel des salariés, des syndicats et des élus de l'association Ambroise Croizat sollicitant l'intervention de la Ville de Paris concernant la situation préoccupante de l'association ;

Considérant que l'association gère l'Hôpital Pierre Rouques – la maternité des Bluets et le centre Suzanne Masson de rééducation professionnelle et sociale pour personnes en situation de handicap dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant que le déficit cumulé de l'établissement de 6,3 millions d'euros et un découvert aggravé engendrent un risque imminent de cessation de paiement pour l'ensemble des établissements gérés par l'association Ambroise Croizat ;

Considérant les conséquences que l'on peut imaginer pour près de 550 salariés et 650 stagiaires ;

Considérant que cette situation est la conséquence directe de la politique de tarification à l'acte (T2A) qui n'est pas favorable aux actes de ces établissements ;

Considérant la spécificité des actes et de l'accompagnement de l'accouchement sans douleur et des autres services de prévention qui font la notoriété mondiale de l'hôpital Pierre Rouques ;

Considérant que la survie de ces établissements dépend du financement l'Agence Régionale de Santé (ARS), et que l'association a commencé un travail pour suivre les 67 préconisations faites par la mission d'appui ; (...)

Considérant que cette situation met en danger toutes les réalisations sociales de l'Association Ambroise Croizat, au cours des cinquante dernières années et d'autres établissements à Montreuil (93) et à Vouzeron (18) ;

Sur proposition Ian Brossat, Catherine Vieu-Charier, Alexis Corbière, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris apporte son soutien à l'association Ambroise Croizat et émet le vœu que :

- Le Maire de Paris intervienne auprès de l'Agence Régionale de Santé afin que les fonds nécessaires garantissant la pérennité soient rapidement versés ;

- Le Maire de Paris s'engage à apporter un soutien financier dans un partenariat avec l'association, en lien avec l'ARS, afin d'éviter la cessation de paiement et pour que la pérennité et la spécificité de la maternité des Bluets soient assurées.

Le vœu est rejeté.

#### **Vœu contre la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu et pour un moratoire sur les fermetures et déménagements de ses services (juillet)**

Considérant la décision la directrice générale de l'AP-HP de fermer les urgences de l'Hôtel-Dieu pour le 4 novembre 2013, alors que les services d'urgences des autres hôpitaux sont déjà en complète saturation et qu'il est prévu de fermer les hôpitaux de Beaujon et Bichat dans le cadre d'une restructuration,

Considérant que d'ores et déjà nombre de services ont été délocalisés (les services de chirurgie digestive, thoracique, de réanimation, de pneumologie), que le transfert des urgences d'ophtalmologie est prévu pour 2016, et la fermeture du service de médecine interne pour septembre 2013,

Considérant que le maintien des urgences nécessite également de maintenir et réinstaller l'ensemble des plateaux techniques et services,

Considérant que le Maire de Paris a annoncé par voie de presse qu'il n'acceptait pas « la date butoir d'une fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu au 4 novembre 2013. »,

Considérant que la mobilisation pour la défense de l'Hôtel-Dieu, non seulement de ses urgences mais aussi de l'ensemble de ses services ne saurait se satisfaire d'un report de la fermeture des urgences à une date ultérieure et de la fermeture et du transfert de nombre de services, au profit d'un projet d'hôpital sans lit ;

Considérant le risque de fermetures ou de déménagements de services pendant l'été ;

Sur proposition de Danielle Simonnet, du Groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande :

- Un moratoire sur la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu, la fermeture ou le déménagement de l'ensemble de ses services

- L'organisation de négociations permettant la remise à plat des projets d'avenir pour l'Hôtel-Dieu, ses urgences et ses services de soins, afin de permettre l'étude du projet alternatif porté par les personnels.

Le vœu est rejeté.

#### **Vœu relatif au financement par la ville de Paris d'investissements dans les hôpitaux de l'AP/HP (juillet)**

Le conseil de Paris dans sa séance du 12 novembre 2010 a adopté un vœu rappelant que l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, comme l'ensemble des hôpitaux, souffre depuis un certain nombre d'années d'un sous-investissement dans l'entretien et la construction des bâtiments et dans le renouvellement des appareils d'investigation ou de traitement modernes.

Ce vœu soulignait qu'il est donc nécessaire que l'État, en rupture avec les politiques de ces dernières années, s'engage dans un plan de renouvellement audacieux des équipements et matériels et de modernisation de l'immobilier. Le vœu ajoutait que la Ville de Paris qui n'a pas de responsabilité directe dans ce domaine, mais dont le maire ou son représentant ont présidé le conseil d'administration puis préside le conseil de surveillance, a toujours veillé à apporter son soutien, y compris financier, pour l'investissement en matière d'équipements ou de bâtiments dédiés aux urgences, à la prévention ou à la recherche.

Le vœu rappelait que depuis 2001 la Ville a financé à hauteur de 18 millions d'euros la reconstruction de services d'urgences généralistes ou dentaire, ainsi que des mammographes participant au dépistage du cancer du sein et qu'elle a consacré plusieurs millions d'euros pour la construction et le financement de l'Institut du Cerveau et de la Moelle Épineuse, de l'Institut de la vision et d'Imagine, lieux de recherche. Le vœu jugeait nécessaire que la Ville poursuive cette contribution à la politique d'investissement des hôpitaux sur son territoire.

Dans ces conditions le Conseil de Paris sur proposition d'Alain Lhostis et du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a adopté un vœu stipulant que :

- Le Maire de Paris demande à la Ministre de la santé de veiller à ce que l'investissement dans les hôpitaux de l'Assistance Publique-hôpitaux de Paris soit à la hauteur des besoins de santé publique pris en charge par celle-ci et que l'amortissement ne mette pas en cause leurs moyens de fonctionnement.

- La Ville de Paris pour favoriser la prévention et l'accueil des populations les moins favorisées participe à l'investissement dans la rénovation de bâtiments hospitaliers, et d'équipements d'investigation et de soins et engage une concertation avec la direction générale de l'AP-HP afin de définir un programme de planification pluriannuel d'appuis aux investissements et de proposer une convention fixant des objectifs chiffrés dans un délai de 6 mois.

Force est de constater qu'aucune suite ne semble avoir été donnée à ce vœu, notamment par la soumission d'une délibération au Conseil de Paris proposant une convention avec l' AP/HP fixant des objectifs chiffrés.

Sur proposition d'Alain Lhostis, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris demande que l'exécutif mette en œuvre en urgence les recommandations du vœu du 12 novembre 2012 en organisant immédiatement une réunion de travail avec l'AP/HP pour préparer une convention pouvant être soumise à la séance du conseil de Paris du mois d'octobre 2013.

Le vœu est adopté.

#### **DÉMOCRATIE - SERVICES PUBLICS**

##### **Vœu relatif au réseau spectacle de Pôle Emploi (juin)**

Considérant que le réseau spécialisé Spectacle des Pôle Emploi Ile de France est sur le point de subir une restructuration qui prévoit le regroupement des 6 agences

existantes en 3 sites : Saint Denis, Paris 15<sup>ème</sup> Brancion et Paris 15<sup>ème</sup> Croix Nivert ;

Considérant que ce projet prévoit la fermeture des agences spectacle de Boulogne, St Denis, République, de l'agence Renoir à Laumière dédiée aux techniciens, et des agences indemnités Vicq d'Azir et Petites écuries ;

Considérant la forte concentration du secteur de l'audiovisuel spectacle en région Ile-de-France (48% des demandeurs d'emplois en fin de mois nationaux) et majoritairement à Paris (53% de l'IDF) ;

Considérant que selon ce projet de restructuration, une seule agence, localisée à la Plaine Saint Denis, sera dédiée aux techniciens de toute l'île de France et une seule agence à Brancion sera consacrée à tous les artistes de la région, ne garantissant plus un service public de proximité aux demandeurs d'emploi ;

Considérant que les demandeurs d'emplois du secteur qui ne bénéficient pas du statut d'intermittent (à ce jour 6000 personnes) ne relèveront plus de Pôle Emploi Spectacle mais seront renvoyés vers les agences de proximité non spécialisées ; (...)

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris au mois de février 2013 pour le maintien des agences de proximité et la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'emplois ;

Sur proposition de Ian Brossat, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris s'adresse au Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social afin qu'il renonce au projet de fermetures des agences spécialisées dans le secteur audiovisuel spectacle de Pôle Emploi.

Le vœu est adopté.

##### **Vœu relatif à la sauvegarde du bureau de Poste de la Gare du Nord (juin)**

L'existence d'un service public postal de proximité est fondamentale pour les habitants car il favorise l'accès à des moyens de communication et à un service de banque sociale.

Les conditions dans lesquelles fonctionne ce service public dans le bureau de la Gare du Nord ne cessent de se dégrader. Alors que ce bureau est un des bureaux parisiens recevant le plus d'usagers, des guichets sont supprimés, entraînant une hausse de la file d'attente, ainsi que celles des tensions et des incivilités. (...)

Postiers, habitants, et élus du 10<sup>e</sup> arrondissement se sont déjà mobilisés pour la défense de la qualité du service public et la conservation de ses moyens de fonctionner. La mobilisation avait permis en 2012 de sauvegarder l'existence du bureau de la Gare du Nord.

Pour ces motifs, sur proposition d'Alain Lhostis, Ian Brossat, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que Le Maire de Paris intervienne auprès de la direction de la Poste pour que celle-ci mette fin à la restructuration désorganisée du bureau de la Gare du Nord, et prenne en considération les propositions présentées par les postiers, fondées sur une connaissance précise des besoins des populations qui fréquentent ce bureau de Poste.



**Le vœu est adopté.**

---

**Vœu relatif à la durée de cotisation salariale ouvrant droit à la retraite (juin)**

Considérant que la collectivité parisienne compte à ce jour plus de 50 000 agents titulaires ;

Considérant que les agents de la Ville et du Département de Paris fournissent un important et efficace travail au service des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que le Gouvernement a annoncé l'ouverture d'un débat parlementaire sur une nouvelle réforme des retraites ;

Considérant que la piste évoquée par le patronat est celle d'un allongement de la durée de cotisation ;

Considérant que la durée actuelle de cotisation actuelle est de 41,5 ans (166 trimestres) alors qu'elle était de 37,5 ans (150 trimestres) en 2003 ;

Considérant que dans une tribune parue dans *Le Monde* en date du 16 mai 2010, le Maire de Paris déclarait « tout allongement de la durée de cotisation se traduirait mécaniquement par une réduction du niveau [des] retraites. C'est d'ailleurs exactement ce qui s'est passé à la suite des précédentes réformes conduites par MM. Balladur en 1993 et Fillon en 2004 : à situation identique, une personne partant à la retraite aujourd'hui perçoit une pension 15 % inférieure à celle qu'elle aurait perçue en partant avant ces réformes. » ;

Considérant qu'un allongement de la durée de cotisation augmenterait le nombre de départs en retraite avec des carrières incomplètes, et donc un abaissement des pensions ;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Ville de Paris de veiller au bon déroulement de la carrière et de la retraite de ses agents ;

Considérant que nombre de Parisiennes et les Parisiens arrivés à l'âge de la retraite voient leurs revenus chuter et sont, de ce fait contraints de quitter Paris pour raisons économiques ;

Sur proposition d'Emmanuelle Becker, du Groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris s'adresse au Gouvernement afin d'empêcher qu'un nouvel allongement de la durée de cotisation ne soit imposé aux salariés.

**Le vœu est rejeté.**

---

**Vœu relatif au projet de suppression de postes d'assistants d'éducation à la rentrée 2013 (juin)**

Considérant que les rectorats de plusieurs académies ont annoncé des suppressions de postes d'assistants d'éducation (AED) impliquant la disparition de près de 2000 postes d'AED à la rentrée prochaine alors que ceux-ci participent à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves, avec notamment des fonctions de surveillance (récréation, pause-déjeuner, permanence, ...) y compris

en dehors du temps scolaire ou encore d'accompagnement pédagogique pour aider les élèves en difficulté à faire leurs devoirs ;

Considérant que ces suppressions de postes signifieraient que l'encadrement des élèves dans les établissements serait dégradé alors même que 35.000 élèves supplémentaires devraient être accueillis dans le second degré à la rentrée 2013 ;

Considérant que l'Académie de Paris sera concernée par ces suppressions d'emplois d'AED (moins 3,5 « équivalents temps plein » par rapport à la rentrée 2012 pour les collèges parisiens et moins 1,4 « équivalents temps plein » par rapport à la rentrée 2012 pour les lycées généraux et technologiques) ainsi que par la suppression d'une douzaine de postes d'assistants pédagogiques dans les établissements ECLAIR ;

Considérant que ces suppressions de postes sont en totale contradiction avec les engagements pris par le Président de la République et le Ministre de l'Éducation nationale d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels d'éducation dans les établissements scolaires durant le quinquennat.

Sur proposition de Ian Brossat, Emmanuelle Becker, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire demande au Ministre de l'Éducation nationale que l'intégralité des effectifs des assistants d'éducation et des assistants pédagogiques soit maintenue et que leurs effectifs soient abondés au regard de l'augmentation du nombre d'élèves prévue par le ministère à la rentrée prochaine.

**Le vœu est adopté.**

---

**Vœu relatif au déménagement des agents de la D.U. et de la D.V.D. avenue de France (juin)**

Considérant le déménagement prévu de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction de la Voirie et des Déplacements vers le 121 avenue de France ;

Considérant l'inquiétude des agents de la ville exprimée à de nombreuses reprises, et par l'intermédiaire de leurs syndicats ;

Considérant que les agents s'inquiètent d'une détérioration de leurs conditions de travail, notamment en raison d'espaces de travail inadéquats et insuffisants, ayant des incidences sur l'exécution du service public ;

Considérant que les représentants des personnels estiment que les nombreuses réunions organisées sur le sujet n'ont pas permis de répondre à leurs inquiétudes ;

Sur proposition d'Emmanuelle Becker, du Groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville élabore en concertation avec les représentants des personnels un projet alternatif tenant compte des revendications des agents et de leurs conditions de travail.

**Le vœu est retiré.**

---

**Vœu relatif aux salariés des réseaux d'assainissement (juin)**

Considérant que les réseaux d'assainissement se sont développés et que les eaux usées sont devenues de plus en

plus nocives avec des conséquences des plus néfastes sur la santé de ces travailleurs,

Considérant que cela se traduit par exemple pour les égoutiers de Paris, par une espérance de vie de sept ans inférieure aux autres populations ouvrières ayant le plus faible taux d'espérance de vie et de 17 ans inférieure à la population de référence officielle,

Considérant la décision du tribunal Administratif de Paris le 27/12/2012 qui enjoint à la ville d'abroger la disposition du statut du corps des égoutiers de la Ville de Paris qui pose une obligation de vaccination contre la leptospirose,

Considérant qu'un avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France avait pourtant été émis le 18 mars 2005 recommandant la vaccination contre la leptospirose, (...)

Considérant que l'instauration du régime de l'insalubrité pour tous les salariés des réseaux d'assainissement se traduirait également par la restauration de l'âge d'ouverture des droits au départ en retraite à taux plein dès cinquante ans et la bonification de trois trimestres pour chaque année travaillée dans les réseaux d'assainissement, sans limitation du nombre d'annuités de bonification,

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que:

- la Ville de Paris réitère son engagement à prendre toutes les dispositions pour continuer à assurer la meilleure couverture vaccinale possible des agents avec une information complète au moment de l'embauche,

- le Maire de Paris intervienne :  
- auprès des ministres du travail et de la santé afin que la leptospirose, maladie à laquelle les agents publics et salariés des métiers de l'assainissement, soit reconnue comme maladie professionnelle.

- auprès de la CNRACL afin que dans l'application de la loi en vigueur en la matière il soit conservé la bonification de 10 ans de cotisation et pour la reconnaissance du régime d'insalubrité.

Le vœu est **adopté**.

#### **Vœu relatif à l'atelier central RATP rue Championnet (juin)**

L'Atelier Central de la RATP situé rue Championnet dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris est un outil industriel sans équivalent dans la capitale. (...)

Pour autant, ce site, comme d'autres établissements de la RATP, continue de subir les orientations de réduction d'emplois et de réduction de la maintenance du matériel impulsées sous le précédent gouvernement et qui affectent directement le fonctionnement quotidien des transports collectifs à Paris, au mépris des besoins des usagers. Alors que l'offre de transport a augmenté dans de fortes proportions dans la dernière décennie, les effectifs de la RATP ont été ramenés en dessous de leur niveau de 2004. Pour la seule année 2012, l'entreprise publique a perdu 224 emplois nets tout en réalisant un

bénéfice annuel de 286 M€. Sur les trois dernières années, ses effectifs ont diminué de 1415 unités.

Faute de personnels en nombre suffisant, la RATP a de plus en plus de difficultés à remplir les engagements du contrat qu'elle a signé avec le STIF en matière de qualité de service. Ainsi, dans le seul département du « Matériel roulant bus » qui regroupe l'Atelier Central de Championnet et les services de maintenance des 20 centres bus de la RATP, 80 à 100 emplois sont supprimés chaque année. En conséquence, l'ensemble de la production prévue ne peut plus être assurée car les bus ne sont plus réparés à temps. La fiabilité et la sécurité du matériel roulant sont à court terme menacées. Cette politique de réduction des effectifs et des moyens dédiés à la maintenance remet également en cause les activités industrielles de l'Atelier Central (mécanique, chaudronnerie, menuiserie), dont le dimensionnement ne cesse d'être revu à la baisse. (...)

Sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de s'adresser au Ministre des transports ainsi qu'au Ministre du redressement productif afin :

- de mettre immédiatement un terme aux suppressions d'effectifs à l'Atelier central ;

- de prendre en compte les propositions et les savoir-faire des personnels du site pour développer un projet ambitieux qui participe à l'inversion de la courbe du chômage, à la création d'emplois utiles pour les jeunes et à la redynamisation des filières industrielles en France ;

- de développer l'Atelier central de Championnet en préservant et en valorisant l'ensemble de ses activités de maintenance et de fabrication industrielle ;

- d'embaucher et de former des jeunes, notamment en ouvrant à la RATP une école d'apprentissage.

Le vœu est **retiré au profit d'un vœu de l'exécutif**.

#### **Vœu relatif aux agents de surveillance de la Ville de Paris (juin)**

Considérant que les personnels de la surveillance de la Ville de Paris assurent la sécurité des lieux publics et des bâtiments de la collectivité parisienne ;

Considérant que malgré leurs responsabilités et les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leurs métiers -avec notamment une forte exposition aux agressions- leur concours d'entrée a été supprimé, les recrutements se font à l'échelle 3 et certains assument des missions d'encadrement sans pour autant accéder à la catégorie B ;

Considérant que certains agents de surveillance demeurent à l'échelle 3 malgré de nombreuses années d'ancienneté ;

Sur proposition de Ian Brossat, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que des négociations soient organisées afin que les revendications des personnels de surveillance en matière de déroulement de carrière soient entendues.

Le vœu est **adopté**.

## **LOGEMENT**

### **Vœu relatif à la préemption des appartements de l'immeuble sis 166, quai de Jemmapes (juin)**

L'immeuble du 166, quai de Jemmapes a été vendu en bloc en 2012 par la société GECINA à une filiale de BNP Paribas.

Cette dernière a décidé de mettre en vente, à la découpe, cet immeuble.

La majorité des locataires des 166/172, quai de Jemmapes, a souhaité la préemption de l'immeuble par la ville. Le conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement et le conseil de Paris ont émis plusieurs vœux, allant pour partie dans ce sens notamment celui voté lors de la séance du conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013 qui demandait que la Ville de Paris étudie la préemption des logements non-acquis par les locataires.

La démarche de la BNP est purement spéculative, comme en atteste les prix de vente annoncés, au regard du prix global d'acquisition il y a une année par cette banque. Un comportement qui va à l'inverse des investissements nécessaires pour résoudre la crise du logement à Paris, et y garantir le droit au logement partout et pour tous.

Pour ces motifs, sur proposition d'Alain Lhostis, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris décide la préemption systématique des appartements mis en vente de l'immeuble sis 166, quai de Jemmapes ;

**Le vœu est rejeté.**

### **Vœu relatif au logement social à Paris (juin)**

Considérant l'article 1 du projet de loi sur le logement présentée par la Ministre, Cécile Duflot, qui permet aux offices HLM de créer des filiales dédiées aux « logements intermédiaires » proposant des loyers situés entre ceux des HLM et ceux du marché,

Considérant que les bailleurs sociaux sont encore très loin des objectifs de construction de 150 000 logements sociaux par an,

Considérant que, dans la présentation des réquisitions prévues en Ile-de-France, aucune n'est envisagée sur Paris alors que le nombre de logements et bureaux vacants y est pourtant plus que conséquent,  
Considérant qu'à Paris, le retard en matière de relogement des DALOs est le plus élevé de France avec 17 041 prioritaires DALO en attente de relogement sur 36 905 en Ile de France et 62 348 à l'échelle nationale,

Considérant qu'en 2011, Paris comptait près de 8000 ménages demandeurs d'un HLM depuis plus de 10 ans sur 96 000 demandeurs, sachant qu'environ 10 000 attributions sont prononcées chaque année et que 16 000 demandeurs ne renouvellent par leur demande d'une année sur l'autre,

Considérant que la totalité des demandeurs ayant déposé une demande depuis 5 ans aurait donc dû être relogée et qu'une attente de plus de 10 ans, infligée aux Parisiens

les plus modestes est injuste et indigne d'une capitale européenne comme Paris,

Sur proposition de Danielle Simonnet, du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- rappelle son engagement pour le respect de la loi DALO dans la capitale
- interpelle le gouvernement et la Ministre du logement pour que les missions des bailleurs sociaux et les aides à la pierre soient bien concentrées sur la création de logements sociaux
- Interpelle le gouvernement et la Ministre du logement pour que des réquisitions de logements vides soient bien envisagées le plus rapidement sur la capitale
- Interpelle le gouvernement pour qu'il arrête le mouvement de filialisation au sein des bailleurs sociaux qui conduit à la marchandisation de leur activité et à la perte du caractère social de leur mission.

**Le vœu est rejeté.**

### **Vœu relatif aux Suppléments de Loyer de Solidarité et aux plafonds de ressources dans le parc locatif social (juin)**

Considérant que la loi du 25 mars 2009, dite Loi Boutin provoque d'importantes majorations de loyers et abaisse les plafonds de surloyers dans le parc social ;

Considérant que l'application de ces surloyers est brutale pour les foyers concernés et augmente le taux d'effort dans le parc social parisien ;

Considérant l'impossibilité pour de nombreux Parisiens de se loger dans le parc privé de la capitale ;

Considérant qu'en séance du Conseil de Paris du 8 juin 2009, l'adjoint au Maire en charge du logement a déclaré : « *l'Etat a fait une erreur majeure en abaissant les plafonds de ressources : il prend le risque d'exclure d'une part une grande partie des demandeurs parisiens et notamment les couches moyennes et, d'autre part, de majorer de 30 à 40 % le nombre de personnes assujetties au surloyer, avec des revenus qui ne me semblent pas extraordinaires.* »

Considérant qu'un vœu a été adopté lors de ce même Conseil de Paris du 8 juin 2009, demandant « que le gouvernement revienne sur sa décision d'abaisser les plafonds de ressources pour l'accès au logement social » ;

Considérant que l'adoption de ce vœu n'a pas changé la politique du gouvernement en ce domaine ;

Considérant que depuis, un nouveau gouvernement et une nouvelle majorité présidentielle sont en place ;

Considérant que le Président de la République s'est engagé à « favoriser la mixité sociale » par le logement (engagement n°22 de son programme présidentiel) ;

Considérant que depuis 2009, la crise du logement s'est encore accentuée, rendant indispensable une action publique en faveur de la mixité dans le parc locatif social ;

Sur proposition de Ian Brossat, du Groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris s'adresse à la Ministre du logement, afin

que la loi cadre sur le logement prévue pour 2013 entérine l'abrogation de la loi Boutin.

**Amendé, le vœu est adopté.**

**Vœu relatif au relogement des résidents de l'hôtel  
Réunis du 69 rue des Haies (juillet)**

Considérant que quatorze familles sont actuellement hébergées aux « Hôtels Réunis », 69 rue des haies, dans le cadre d'une prise en charge par le SAMU Social, du fait d'un conventionnement entre le Samu Social et les exploitants de cet hôtel,

Considérant que les résidents successifs, soutenus par la Municipalité du 20<sup>ème</sup>, la Mairie de Paris et les associations de proximité, se sont mobilisés à plusieurs reprises depuis 2005 pour dénoncer leurs conditions d'hébergement ; que le 21 mai 2013, s'est tenue une réunion au cours de laquelle la Ville de Paris et la Municipalité du 20<sup>ème</sup> ont exposé aux résidents leur plan destiné à reloger ou héberger dans des conditions décentes les actuels résidents, (...)

Considérant que les services préfectoraux ont mis en évidence la présence de plomb accessible dans les peintures murales de certaines chambres et des parties communes, ce qui fait peser un risque sanitaire sur les enfants de certaines familles hébergées et qu'un traitement palliatif de recouvrement de ces peintures a été mis en œuvre pour protéger les résidents en attendant leur relogement,

Considérant que devant l'inanité des solutions individuelles, la Ville de Paris a opté pour une solution globale du problème, qu'elle est ainsi devenue en 2012 propriétaire de l'immeuble qu'elle a acquis par voie d'expropriation dans le cadre de sa politique de résorption de l'habitat insalubre, et que par ailleurs, par jugement d'expropriation du 3 juillet 2012 le juge a reconnu le droit au relogement ou à un hébergement décent pour tous les résidents,

Considérant que cet immeuble est voué à devenir, après sa réhabilitation complète, un foyer de jeunes travailleurs,

Considérant le vœu adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement,

Sur proposition de Danielle Simonnet, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que chaque résident se voit proposer une solution de relogement pérenne, et quand la loi ne le permet pas, une solution d'hébergement, et lance la réhabilitation de l'immeuble.

**Le vœu est adopté.**

**Vœu relatif aux résidences secondaires à Paris (juillet)**

Considérant que l'accès au logement est la première des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que la spéculation immobilière et le parc de logements non utilisés dans la capitale excluent de fait

une grande partie des Parisiennes et des Parisiens de l'accès à un droit fondamental ;

Considérant que 87.364 logements parisiens sont des résidences secondaires ou des logements occasionnels (INSEE 2009) ;

Considérant qu'à côté des logements vacants et des meublés touristiques, les résidences secondaires représentent le plus important gisement de logements non utilisés de façon permanente à Paris ;

Considérant que certains arrondissements comptent une proportion très importante de résidences secondaires, tels que le 6<sup>ème</sup> (17,97%), le 4<sup>ème</sup> (17,77%), le 1<sup>er</sup> (16,78%), le 8<sup>ème</sup> (16,55%) ;

Considérant que dans le projet de loi de finances de 2013 le gouvernement avait proposé la création d'une taxe supplémentaire sur l'ensemble des résidences secondaires en France et qu'il y a finalement renoncé ;

Considérant qu'une telle taxe appliquée à Paris, territoire frappé par la pénurie de logement, découragerait massivement l'achat de résidences secondaires et inciterait les propriétaires de résidences secondaires à vendre ou à louer leur logement et à les remettre ainsi à la disposition des habitants ;

Sur proposition de Ian Brossat, du groupe Communiste et élu du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris demande au gouvernement la création d'une taxe sur les résidences secondaires à Paris.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**

**Vœu relatif au rééquilibrage habitat-emploi (juillet)**

Considérant que le déséquilibre habitat-emploi entre l'est et l'ouest de l'Ile-de-France a un impact négatif sur la qualité de vie des Parisiens et des Franciliens, congestionne les réseaux de transports et participe à l'accentuation des inégalités entre territoires ;

Considérant que depuis une vingtaine d'années, le développement de l'offre de locaux tertiaires s'est effectué en priorité dans les Hauts-de-Seine, en particulier sur les pôles de La défense et d'Issy-Boulogne ;

Considérant qu'il existe une fiscalité cherchant à rééquilibrer la localisation des activités tertiaires en Ile-de-France créée depuis 1970, soit la redevance pour création de bureaux ;

Considérant que les tarifs et le zonage de cette redevance étaient déjà insuffisamment opérationnels pour inciter réellement à la localisation au sud, à l'est et au nord de l'Ile-de-France ;

Considérant que la dernière évolution des tarifs et du zonage de la RCB décidée en loi de finances rectificative 2010 a encore réduit les écarts entre l'ouest et l'est francilien, et favorise donc toujours plus la localisation de bureaux neufs dans l'ouest francilien ;

Considérant que la Tour Triangle prévoit à nouveau la création de bureaux à l'ouest, qui s'ajoutent à un ensemble de projets de bureaux neufs dans le sud-est parisien autour du pôle Issy-Boulogne qui aura un impact négatif sur le déséquilibre habitat-emploi de l'Ile-de-France s'ils sont tous mis en œuvre ;

Sur proposition de Ian Brossat, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris interpelle le gouvernement afin qu'il réforme le zonage et les tarifs de la redevance pour création de bureaux dans le sens d'un rééquilibrage réel de la construction vers l'est, le sud et le nord francilien et parisien.

Le vœu est adopté.

#### **Amendement relatif à la SIEMP (juillet)**

Considérant le projet de résiliation anticipée des conventions immobilières passées entre la Ville de Paris et la SIEMP ;

Considérant que le protocole d'accord entre la SIEMP et la Ville de Paris prévoit en son chapitre 5 des cas particuliers concernant des immeubles à Créteil et Gentilly, à savoir : que la SIEMP demeurera définitivement propriétaire de l'ensemble immobilier du 36 rue du Général Lacharrière à Créteil et que la Ville engagera la cession de l'ensemble immobilier situé 12-22 rue Saint-Eloi à Gentilly ;

Sur proposition de Ian Brossat, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le protocole d'accord est modifié comme suit au Chapitre 5. Article 5.1. :

« La Ville de Paris engagera la cession de l'ensemble immobilier et le cédera de manière prioritaire à un bailleur agréé par la Ville de Gentilly et conformément au PLH de cette Ville. Elle encaissera l'intégralité du produit de cette cession. La Société continuera à gérer et à entretenir le bien jusqu'à la date de cession par la Ville de Paris. Si cette cession n'intervenait pas avant le 31 janvier 2014, les parties conviennent de renégocier le devenir de cet immeuble. »

L'amendement est retiré au profit d'un amendement de l'exécutif

#### **Vœu contre l'installation de panneaux publicitaires sur le parc social parisien (juillet)**

Considérant que la publicité porte atteinte à la liberté de réception, pendant du droit à la liberté d'expression (article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen – 1789), qu'elle constitue une agression visuelle et une incitation à la surconsommation,

Considérant en accord avec l'article 2 de la Charte de l'environnement que « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement »,

Considérant que plusieurs associations et collectifs se prononcent en faveur de l'interdiction de toute publicité dans les établissements scolaires, ainsi que dans un périmètre de 200 mètres autour des écoles et soutiennent l'interdiction des panneaux publicitaires dépassant la taille 50 X 70 cm, avec un nombre maximal autorisé par km2 dépendant de la densité du quartier ou de la ville, (...)

Considérant que plusieurs collectifs de locataires, soutenus par les habitants de leur quartier, se sont montés ces dernières années pour refuser l'implantation de panneaux publicitaires sur leur immeuble, notamment rue

Olivier Métra dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement et rue Demarquay dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement,

Considérant que la mobilisation des habitants a permis de faire reculer le bailleur et que ces deux projets ont été annulés,

Sur proposition de Danielle Simonnet, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris demande :

- la RIVP comme à l'ensemble des bailleurs de ne plus recourir à l'installation de panneaux publicitaires,
- qu'un état des lieux des espaces pour panneaux publicitaires octroyés par des bailleurs sociaux soit transmis aux élu-e-s.

Le vœu est rejeté.

#### **EMPLOI**

#### **Vœu relatif à la fermeture du magasin Virgin Barbès (juillet)**

Considérant que l'enseigne Virgin a été placée, lundi 17 juin, en liquidation judiciaire ;

Considérant que cette décision impacte près de 300 emplois à Paris, dont 28 emplois directs et 6 emplois indirects dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant le large soutien dont ont bénéficié les salariés dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, avec la présence à leurs côtés d'élus, d'associations locales et de riverains ;

Considérant que le local hébergeant le magasin Virgin Barbès est la propriété de Paris-Habitat ;

Considérant que le Conseil de Paris a adopté un vœu lors de sa séance de juin 2013, stipulant : « *les bailleurs sociaux de la ville adoptent des règles communes visant à faire une priorité de la préservation des commerces culturels de proximité.* »

Considérant que les salariés portent un projet d'une nouvelle enseigne culturelle regroupant des indépendants, à l'emplacement actuel du magasin Virgin ;

Sur proposition de Ian Brossat, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que :

La Ville de Paris soutienne le lancement d'un appel à projet commercial à vocation culturelle à l'emplacement du magasin Virgin Barbès comme elle s'est engagé à le faire lors de la réunion du 24 juin dernier à l'Hôtel de Ville, afin de maintenir l'offre culturelle essentielle dans ce quartier tout en veillant, dans la mesure du possible, à des solutions de reclassement des anciens salariés en accord avec le futur porteur de projet choisi.

Le vœu est adopté.

#### **Vœu contre l'extension des zones touristiques dans le 18<sup>ème</sup> (juillet)**

Considérant qu'à Paris, d'après les données communiquées au groupe de travail du Conseil de Paris en 2010, une grande diversité de services et d'activités ouvrent le dimanche, dont 20% des commerces de la capitale, une proportion égale voire

supérieure aux autres grandes villes européennes comparables, Londres, Berlin, Madrid ou Milan ;

Considérant le lobbying constant d'un certain nombre d'entreprises favorables au travail dominical avec par exemple les campagnes récentes du collectif des «Bricoleurs du dimanche», activement soutenues par les directions des principales enseignes de bricolage franciliennes, en faveur de l'extension des dérogations au repos dominical ;

Considérant que le 18<sup>ème</sup> arrondissement accueille un grand nombre d'activités commerciales le dimanche dont les marchés alimentaires, des petits commerces, des restaurants ou des cafés ;

Considérant que le quartier des Abbesses est régulièrement la cible des promoteurs du travail dominical ;

Considérant que les salariés actifs le dimanche sont souvent des femmes, domiciliées loin de leurs lieux de travail, précaires, pour lesquelles un soi-disant « volontariat » est illusoire, et dont la vie de famille et l'accès aux loisirs se trouvent dégradés par ces horaires et ce jour de travail inadéquat ;

Considérant l'opposition de la Ville et du Conseil de Paris à l'extension des zones touristiques qui permettrait les ouvertures de commerces le dimanche, rappelée par un vœu de l'exécutif voté au Conseil de Paris de juin 2013 ;

Sur proposition de Ian Brossat, du groupe Communiste et élu du Parti de gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de confirmer son opposition à l'extension des actuelles zones touristiques du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

**Le vœu est adopté.**

---

#### **Vœu relatif à l'élargissement du Comité Parisien pour l'Emploi aux associations de chômeurs (juillet)**

Considérant que le nombre de demandeurs d'emploi parisiens, recensés en catégories A, B et C, s'établit à 182 780 personnes en mai (Insee, 2013) ;

Considérant que le taux de chômage à Paris a connu, entre mai 2012 et mai 2013, une augmentation de +6,8% ;

Considérant l'absence des associations de chômeurs dans le Comité Parisien pour l'Emploi ;

Sur proposition de Ian Brossat et des élus du groupe Communiste et du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu de pouvoir élargir le Comité Parisien pour l'Emploi à l'ensemble des associations de chômeurs.

**Le vœu est retiré.**

---

#### **Vœu relatif aux allocataires Ville de Paris de l'Allocation de Retour à l'Emploi (juillet)**

Considérant que 1500 anciens salariés de la Ville de Paris bénéficient du versement de l'allocation du retour à l'emploi,

Considérant que la Ville de Paris dépense près de 14,5 millions d'euros en allocations d'Aide de Retour à l'Emploi pour environ 1500 personnes,

Considérant que certains allocataires attendent au minimum deux mois avant le versement de l'ARE, que la durée moyenne de ce versement est actuellement de 4 mois et que certains peuvent attendre jusqu'à 8 mois le versement de cette allocation par la Ville de Paris,

Considérant que les conditions de vie du fait du coût de la vie particulièrement élevé sur la capitale sont de plus en plus difficiles pour les chômeur-euse-s et que ces retards entraînent endettement, recours aux dispositifs d'urgence sociale et parfois perte du logement,

Considérant que les allocations d'urgence leurs sont le plus souvent refusées par le CAS-VP,

Considérant que pour le moment, ces chômeurs n'ont pas accès aux restaurants administratifs et aux prestations sociales dont bénéficient les personnels,

Sur proposition de Danielle Simonnet, du groupe Communiste et élu-e-s du parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu

- Que la Ville de Paris étudie la faisabilité de permettre l'accès à ses restaurants administratifs sur la base de la tarification la plus avantageuse, aux allocataires de l'ARE dont les allocations sont versées par la Ville de Paris et ses établissements publics,

- Qu'un fond social doté d'un million d'euros soit créé afin de pallier aux attentes du versement des allocations,

- Que la Ville de Paris se dote des moyens humains et matériels nécessaires pour améliorer le traitement des dossiers dans le champ de ses compétences en parvenant à un délai maximum de deux mois d'ici la fin de l'année,

- Que les conditions de mise en œuvre de ces décisions fassent l'objet d'une information des conseillers de Paris.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**

---

#### **Vœu relatif à la création de postes d'ALG des administrations parisiennes (juillet)**

Considérant que l'éradication de la précarité à la ville, par le biais de la titularisation de l'ensemble des précaires, doit être un objectif premier de nos politiques d'emploi en direction des personnels,

Considérant que plus de 200 agents, majoritairement des femmes, travaillent à la DILT depuis plus de 5 ans moins de 24 heures par semaine, soit une durée inférieure à la durée des temps incomplets prévus par l'accord national interprofessionnel, dont plusieurs dizaines sur une durée de 17h30,

Considérant qu'une majorité de ces agents de nettoyage sont des femmes et de fait des femmes pauvres, qui n'ont pas choisi d'être à temps incomplet, ce qui constitue pour elles une absence d'autonomie matérielle rendant leur condition de vie des plus précaires, (difficulté d'avoir accès à un logement social, difficulté d'assumer ses choix de vie...), (...)

Considérant que 71 agents, parmi les 330 agents non titulaires, bénéficient de la résorption de l'emploi précaire suite à la commission de recrutement du 20 juin, mais qu'aucun poste n'a été créé au budget supplémentaire par transformation d'emploi, (...)

Considérant que la commission de recrutement, à 5 exceptions près, n'a pas accordé une priorité à l'ancienneté, pénalisant plusieurs dizaines d'agents à temps incomplets depuis plus de 20 ans,

Sur proposition de Danielle Simonnet, du groupe Communiste et des élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville crée 71 postes d'Agent de Logistique générale d'administrations parisiennes.

**Le vœu est rejeté.**

---

#### **Vœu en soutien aux librairies indépendantes parisiennes (juillet)**

Considérant que les librairies indépendantes parisiennes rencontrent de plus en plus de difficultés, notamment à cause des loyers trop élevés, qu'elles sont de plus en plus nombreuses à fermer chaque année alors qu'elles sont un lieu indispensable de vente et de diffusion d'un objet culturel sans lequel ne peut exister la littérature, part essentielle de la culture et de l'identité de Paris, (...)

Considérant qu'à proportions égales, la librairie indépendante représente une activité qui génère deux fois plus d'emplois que dans les grandes surfaces culturelles, trois fois plus que dans la grande distribution et, selon les chiffres de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), 18 fois plus que dans le secteur de la vente en ligne,

Considérant qu'en raison d'un code des marchés publics mal adapté, il est fréquent qu'aujourd'hui des grossistes ou des librairies de province remportent des marchés de la Ville pour l'achat de livres à l'attention de bibliothèques ou médiathèques parisiennes, entraînant ainsi un circuit aberrant sur le plan économique et écologique, où des ouvrages quittent Paris pour aller en province, puis repartent vers Paris, alors que ce simple marché de commandes publiques pourrait assurer la survie financière de beaucoup de librairies indépendantes, (...)

Sur proposition d'Alexis Corbière, Danielle Simonnet, Ian Brossat, du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :

- Que la Ville de Paris s'engage, dans le cadre de ses commandes d'ouvrages à l'attention de ses équipements publics, à privilégier les librairies indépendantes parisiennes,
- Que le Maire de Paris saisisse la Ministre de la Culture et les autorités compétentes pour que le code des marchés publics soit modifié sur ce cas précis, afin de permettre aux librairies indépendantes parisiennes de ne pas être concurrencées de façon déloyale par des grossistes ou des libraires situés à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale,
- Que la Ville de Paris engage une campagne de promotion des librairies indépendantes parisiennes, de valorisation de leurs événements culturels et que les

conséquences néfastes de l'achat d'ouvrages sur des sites en lignes soient expliquées aux Parisiennes et aux Parisiens,  
- Que la Ville de Paris poursuive ses réflexions sur les montants trop élevés des loyers des librairies, avec l'ensemble des bailleurs de la ville d'une part, et d'autre part en lien avec le Ministère du logement et le ministère de la culture, et que des solutions efficaces pour éviter la fermeture de librairies soient présentées aux élu-e-s au plus vite.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**

#### **ECOLE**

#### **Vœu relatif au Collège Colette-Besson (juillet)**

Considérant la mobilisation des enseignants et personnels du collège Colette-Besson (20<sup>e</sup>) pour demander un second poste de conseiller principal d'éducation (CPE) et un poste de surveillant dans ce collège qui compte 60 % d'élèves boursiers,

Considérant les difficultés rencontrées dans cet établissement, qui a connu cette année douze conseils de discipline suite à des faits graves, comme des menaces à l'arme blanche et un cas de violences en réunion qui s'est produit aux abords de l'établissement,

Sur proposition de Danielle Simonnet, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris demande au Recteur de Paris qu'un second poste de conseiller principal d'éducation et un poste de surveillant soient créés dans ce collège.

**Le vœu est adopté.**

---

#### **Vœu relatif à la création de postes d'adjoints d'animation et d'adjoint d'animation et d'action sportive (juillet)**

(...) Considérant qu'à la rentrée 2013/2014, environ 1500 animateurs présents depuis plus de 3 ans et 8 mois sur des emplois permanents travailleront comme animateurs en CDI à la DASCO et qu'au moins un millier d'entre eux répondent aux conditions prévues par le plan de titularisation,

Considérant le besoin d'un millier d'emplois supplémentaires d'animateurs à temps complet à la DASCO,

Sur proposition de Danielle Simonnet, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que 1000 postes supplémentaires d'adjoint d'animation et d'animation et d'action sportive soient créés.

**Le vœu est rejeté.**

---

#### **Vœu relatif à la création de comités de suivi locaux de l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris (juillet)**

Considérant la décision de la Ville de Paris de mettre en œuvre la réforme des rythmes éducatifs dès la rentrée de septembre 2013 dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires ;

Considérant que pour mettre en œuvre cette réforme dans un délai particulièrement contraints, la Ville de Paris recourt à des appels à projets auprès de nombreuses associations, d'établissements publics ainsi qu'à des marchés publics à destination d'associations ou d'entreprises ;

Considérant le très grand nombre d'intervenants qui seront amenés à animer des ateliers ou activités auprès des enfants des 662 écoles publiques parisiennes ;

Considérant la nécessité de veiller à la qualité et au bon déroulement des temps éducatifs prévus dans les écoles parisiennes les mardis et vendredis de 15 heures à 16h30 ainsi qu'à une organisation cohérente avec les temps scolaires et périscolaires et à une égale qualité des activités quelle que soit la localisation de l'école ;

Sur proposition d'Emmanuelle Becker, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris crée un comité de suivi local des nouveaux temps éducatifs dans chaque arrondissement, qui rassemble notamment un représentant de chaque groupe politique siégeant au Conseil de Paris, des représentants des personnels (ASEM, animateurs, directeurs d'école,...), des représentants des parents d'élèves et de l'administration parisienne afin de suivre la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs dans les écoles parisiennes.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**

---

#### **Vœu relatif au dispositif « Base élèves » (juillet)**

Base-élèves 1<sup>er</sup> degré (BE1D), mise en place depuis 2004 à titre expérimental dans 20 départements, puis généralisé depuis à toutes les écoles de France, est une base de données nominative, accessible par internet, conçue à ses débuts comme une « aide à l'inscription des élèves » et à « la gestion pour les directeurs d'école et les mairies » de France.

Considérant qu'en 2007, le Conseil de Paris, avait adopté un vœu qui signifiait son opposition à la mise en place du fichier Base-élèves,

Considérant qu'en 2011, le Conseil de Paris avait adopté un vœu demandant au Rectorat de Paris une information sur l'état des fichiers du système Base-élèves afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que la collecte, le stockage et l'utilisation de données personnelles sensibles restent confidentiels et qu'ils soient compatibles avec les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 16 de la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée en 1990 par la France, (...)

Sur proposition de Danielle Simonnet, Ian Brossat, Emmanuelle Becker, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :

- De manifester son soutien aux parents d'élèves ayant saisi le tribunal administratif de Paris et demande au Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Paris de retirer leurs enfants de ces fichiers.

Le Conseil de Paris s'engage à :

- remettre à chaque parent au moment de l'inscription de leurs enfants les fiches détaillant les données impliquées et y mentionner les conditions d'accès, de rectification et d'opposition d'enregistrement de ces données dans les bases GEPI, BE1D et RNIE

- préciser à chaque rentrée scolaire aux parents d'élèves la destination des données et notamment celles qui

alimenteront un fichier national pour une vingtaine d'années (le RNIE).

**Le vœu est rejeté.**

---

#### **Vœu pour la présence d'un-e agent spécialisé des écoles maternelles par classe (juillet)**

Considérant que les agents spécialisés des écoles maternelles remplissent à la fois des fonctions éducatives, d'entretien du matériel et d'aide pédagogique,

Considérant que le manque de personnels constaté dégrade les conditions de scolarisation des enfants de maternelle et induit une charge de travail trop importante par rapport aux missions qui leur sont confiées,

Considérant que cette situation est préjudiciable au bon déroulement de l'accueil des enfants et de la vie des établissements et nuit quotidiennement à des agents qui se sentent dépréciés,

Considérant les mobilisations des ASEM, des parents d'élèves et de l'ensemble des personnels en solidarité avec les ASEM,

Considérant que dans le cadre de la réforme de l'Aménagement des Rythmes Éducatifs, les ASEM assurent également l'encadrement des activités en petite section,

Considérant que la Ville de Paris a engagé le recrutement de 400 ASEM entre 2013 et 2016 (avec 100 recrutements complémentaires affectés en septembre 2013), permettant l'affectation d'une ASEM par classe en moyenne et petite section mais pas en grande section,

Sur proposition de Danielle Simonnet, Emmanuelle Becker, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris crée les postes nécessaires à la présence d'un agent spécialisé des écoles maternelles par classe à Paris, grandes sections comprises.

**Le vœu est rejeté.**

---

#### **SOLIDARITÉ**

##### **Amendement au projet de Subvention à la Fédération de Paris du Secours populaire français (juin)**

Considérant la crise sociale qui touche les Parisiennes et les Parisiens et provoque une forte hausse de l'activité du Secours Populaire Français dans la capitale ;

Considérant que de nouvelles permanence et antenne du SPF ont été créées à Paris et qu'entre 2009 et 2012 les permanences ont connu une hausse de 50% de leur fréquentation ;

Considérant la baisse de 76% du PEAD depuis 2011 sur décision de la Commission Européenne et la baisse de 18,5% du PNAA en 2013 ;



Sur proposition de Ian BROSSAT, du Groupe Communiste et élus du Parti de gauche, l'article 1 du délibéré est modifié comme suit :

*« Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer une convention annuelle avec l'association « Fédération de Paris du Secours Populaire Français » (numéro SIMPA 17 423 et numéro de dossier 2013\_01354), dont le siège social est situé 6, passage Ramey à Paris 18ème, qui lui attribue une subvention de 50 000 € au titre de 2013 pour l'action de ses permanences d'accueil et de solidarité de personnes isolées et de familles démunies de Paris. »*

En conséquence, la Convention Annuelle d'Objectifs est modifiée comme suit :

*« ARTICLE 2 – Engagement du Département de Paris  
Le Département de Paris s'engage à soutenir financièrement les actions définies à l'article 1, ci-dessus, par le versement d'une subvention à l'association « Fédération de Paris du Secours Populaire Français » conformément à la délibération DASES 2013 359-G. Le montant s'élève à 50 000 € au titre de 2013. »*

**L'amendement est adopté.**

---

**Vœu relatif à la mise en place d'une table ronde et à l'élaboration d'un schéma régional d'accompagnement des migrants intra-européens (juin)**

Considérant qu'en Ile-de-France vivent 10000 des 2000 ressortissants Roms en France, des familles originaires d'Etats membres de l'Union Européenne, dans des conditions de misère extrême, indignes de notre pays,

Considérant que les expulsions et les destructions des bidonvilles et squats de Roms se poursuivent sans solutions d'hébergement, précarisant les familles et la scolarisation des enfants,

Considérant que la politique discriminatoire de l'Etat n'a fait qu'aggraver la situation de millier de familles contraintes de survivre dans des conditions indigne de la République, (...)

Sur proposition de Danielle Simonnet, Aline Arrouze, du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- réitère avec force auprès du représentant de l'Etat régional et auprès de la Région la demande de réunion en urgence d'une table ronde régionale sur la situation des populations Roms en Ile-de-France rassemblant l'Etat, les collectivités locales, des représentants des familles et des associations pour la mise en place de solutions concrètes, dignes, pérennes et équitablement réparties sur le territoire francilien.

- demande qu'à l'occasion de cette table ronde, soit examinées les conditions d'élaboration d'un schéma régional d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des migrants intra-européens.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**

**Amendement à la délibération relative à la Tour Triangle (juin)**

Considérant les remarques formulées par les riverains, lors de l'enquête publique, relatives à l'insuffisance des places prévues pour l'établissement d'accueil de la petite enfance et au caractère insuffisamment défini de l'équipement d'intérêt collectif ; (...)

Considérant que l'équipement d'intérêt collectif pourra, dans ces conditions, être un équipement de santé ;

Sur proposition de Ian Brossat, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le projet de délibération est amendé :

- En modifiant la rédaction proposée de l'article 2-3 d) de l'exposé des motifs comme suit : « l'inscription au plan d'un périmètre de localisation d'un équipement d'intérêt collectif qui pourrait être de santé et d'un équipement de petite enfance de 60 berceaux (P15-17) garantira leur réalisation dans le cadre de la mise en œuvre du projet »

- En modifiant l'article B.3 du rapport de présentation du projet de révision simplifiée annexé au délibéré comme suit : « Un équipement de petite enfance de 60 berceaux est prévu afin d'offrir un service de proximité aux habitants du quartier ou aux personnes qui travaillent à proximité. [...] Par ailleurs, un atrium monumental d'environ 600m<sup>2</sup> d'emprise sur une hauteur variable de plusieurs étages sera également ouvert à tous, et non pas simplement réservé aux personnes venant travailler. Il offrira l'accès à un équipement d'intérêt collectif d'une programmation qui pourrait être de santé, en lien avec les riverains et le quartier. »

- En modifiant l'article C.3 e) du rapport de présentation du projet de révision simplifiée annexé au délibéré comme suit : Afin d'imposer la création d'un équipement d'intérêt collectif qui pourrait être de santé et d'un équipement de petite enfance de 60 berceaux dans l'emprise du projet Triangle, il convient d'inscrire au PLU un périmètre de localisation de ces deux équipements d'intérêt collectif, en application de l'article L.123-2-c du code de l'urbanisme, et de le mentionner à l'annexe IV du règlement.

**L'amendement est adopté.**

---

**Vœu afin de garantir la pérennité du centre social « Le Relais de Ménilmontant » (juillet)**

Considérant que le centre social le Relais Ménilmontant, situé à la confluence des quartiers Belleville et Amandiers, joue un rôle majeur dans le 20<sup>e</sup> arrondissement au service de l'implication citoyenne,

Considérant qu'il accueille près de 300 familles au titre des activités régulières et gère deux haltes-garderie pour un total de 44 places,

Considérant que le centre social porte également un Etablissement Public Numérique, (...)

Considérant que le diocèse de Paris est propriétaire du principal local du centre social et souhaite vendre ce bien,

Considérant que la durée de la convention d'occupation expire dans les mois à venir,

Considérant qu'il n'existe pas dans ce quartier de local d'une surface adaptée à l'activité d'un centre social,

Considérant par ailleurs qu'une relocalisation du centre social risquerait d'empiéter sur des secteurs déjà couverts par l'action d'autres centres sociaux,

Considérant qu'il serait inacceptable que la décision prise par le diocèse aboutisse à la fermeture d'un centre social porteur d'un projet à destination des familles exprimant notamment des besoins forts en matière d'alphabétisation ou de mode de garde,

Considérant la forte implication citoyenne ayant permis la construction de ce projet social et sa mise en œuvre,

Considérant la situation des 28 salariés actuellement en poste, dont 10 sont directement rattachés à l'activité du centre social,

Considérant que malgré l'implication de la ville, seules des prolongations du bail pour de courtes périodes avec le diocèse semblent négociables,

Sur proposition de Danielle Simonnet et du Groupe Communiste et des élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris envisage la préemption des locaux ou la reprise des locaux par un bailleur social.

Le vœu est rejeté.

#### CULTURE - MÉMOIRE

##### **Vœu pour que Paris rende hommage à Georges Moustaki (juin)**

Le grand poète, auteur, chanteur, compositeur et interprète, Georges Moustaki, né Giuseppe Mustacci à Alexandrie le 3 mai 1934 s'est éteint le 23 mai 2013, à l'âge de 79 ans.

*Milord, Ma solitude, Le Métèque, Ma Liberté, Sans la nommer, Sarah...* Il était l'auteur de plus de 500 chansons, hymnes à la vie et à la fraternité. Beaucoup, à jamais immortelles et au large rayonnement international, ont été interprétées par des artistes immenses comme Edith Piaf, Yves Montand, Serge Reggiani ou Barbara.

Né à l'étranger, il sera naturalisé français à l'âge adulte. Amoureux de la langue française, la beauté de ses textes et de ses musiques ont fait aimer la France dans ce qu'elle a de plus universel, à travers le monde de la culture.

Venu à Paris pour la première fois en 1951, à l'âge de 17 ans, il fut aussitôt enthousiasmé par la beauté de la ville et le bouillonnement culturel et intellectuel qui caractérisait Paris en ce temps là. Désormais, c'est là qu'il passera l'essentiel de son existence, notamment dans son appartement de l'île Saint-Louis, devenant avec modestie et intelligence, un des plus illustres parisiens.

Sa vie exceptionnelle témoigne qu'il n'est nul besoin d'être né français pour devenir un des plus grands enfants de notre République et démontre aussi que la France est plus grande quand elle est généreuse et accueillante.

Paris doit garder la mémoire du Parisien que fut Georges Moustaki.

C'est pourquoi, sur proposition d'Alexis Corbière, du Groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris demande qu'un lieu de Paris (une rue, un équipement public, etc.) prenne le nom de Georges Moustaki.

Le vœu est adopté.

##### **Vœu pour que Paris rende hommage aux grandes figures de la Révolution française (juin)**

(...) La République française, à laquelle la quasi unanimité de nos concitoyens sont désormais attachés, est née dans le fracas de la grande Révolution française qui mis fin pour la première fois en Europe à l'inique système monarchique. Ce moment fondateur a marqué la capitale, et la marque encore, plus de deux siècles plus tard. Mais, à bien y regarder, la toponymie de Paris nous montre une trace très déformée de ce grand événement.

Plusieurs des grandes figures de la Révolution française, qui y ont joué un rôle politique essentiel, et dont les noms sont connus de tous les français, se voient encore comme interdites de cité, alors que d'autres très controversés ont une voie portant leur patronyme. Ces grands absents restent bien vivants dans la conscience de nos concitoyens, mais pour combien de temps ? S'il est bien sûr impossible de rendre un hommage exhaustif à tous ceux qui furent les acteurs de la Révolution, la représentation parisienne peut néanmoins corriger quelques anomalies flagrantes. De plus, il convient de remarquer que des femmes qui ont joué un rôle déterminant durant la grande Révolution sont totalement effacées, oubliées et donc méprisées.

Le Conseil de Paris doit réparer ces injustices et ces « trous de mémoires » que rien ne justifie.

C'est pourquoi, sur proposition d'Alexis Corbière, du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande :

- qu'une rue de Paris (ou un lieu public) porte le nom de Jean-Paul Marat (1743 – 1793). (...)

- qu'une rue de Paris (ou un lieu public) porte le nom de Louis Antoine de Saint-Just (1767 – 1794). (...)

- qu'une rue de Paris (ou un lieu public) porte le nom de Pauline Léon (1768 – 1838). (...)

- qu'une rue de Paris (ou un lieu public) porte le nom de Claire Lacombe (1765 – 1798 ?). (...)

Le vœu est rejeté.

##### **Vœu relatif à la gratuité pour tous les prêts dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville de Paris (juin)**

Considérant que les bibliothèques et médiathèques sont des services publics municipaux qui jouent un rôle essentiel dans la démocratisation de la culture et son appropriation sociale partagée par le plus grand nombre,

Considérant que l'abonnement pour emprunter des CD et DVD s'élève à 61 euros par an, alors que l'emprunt de livres est gratuit pour toutes et tous,

Considérant que nombre de bibliothécaires réclament depuis longtemps la suppression de cette tarification,

Considérant qu'il s'agit d'un système qui date d'un temps où ces supports coutaient beaucoup plus chers que les livres,

Considérant que le nombre d'abonnés « payant » a considérablement baissé ces dernières années, étant donné le développement du streaming et du téléchargement légal et illégal,

Considérant que la culture doit être accessible à toutes et à tous sans distinction de revenus,

Considérant que la culture ne saurait être considérée comme une marchandise mais comme un bien commun à partager, vecteur d'émancipation et devrait par conséquent bénéficier de la gratuité,

Sur proposition de Danielle Simonnet, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris mette fin à ce système d'abonnement payant pour les DVD et CD et que les médiathèques de la mairie de Paris soient gratuites pour toutes et tous.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**

**Vœu relatif à l'égal accès à la presse quotidienne nationale d'information générale et d'opinion dans les bibliothèques de prêt parisiennes (juin)**

Considérant le bouleversement des pratiques et des consommations de l'information depuis la récente massification de l'accès à Internet et la distribution d'une presse gratuite ;

Considérant l'engagement de la ville en faveur d'une très large diffusion de l'information et de la culture à travers le réseau de ses bibliothèques municipales de prêt ;

Considérant la crise traversée par la presse payante, et notamment la presse quotidienne nationale ;

Considérant la disponibilité très inégale des différents titres de presse quotidienne payante dans les différentes bibliothèques de prêt de la ville d'après son catalogue des revues et journaux reçus, en ligne sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) – qui précise ainsi que « Le Monde » et « le Parisien » sont accessibles au prêt dans 40 d'entre elles, « Libération » dans 38, « Le Figaro » dans 36, « La Croix » dans 7, et « L'Humanité » seulement dans 4 bibliothèques des 3<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> ;

Considérant que le pluralisme de la presse écrite participe à la vie du débat démocratique,

Sur proposition de Ian Brossat, du Groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que toutes les bibliothèques de prêt parisiennes proposent à l'ensemble des usagers un égal accès à tous les quotidiens nationaux d'information générale et d'opinion, en alignant par le haut le nombre d'abonnements aux quotidiens sous-représentés.

**Le vœu est adopté.**

**Vœu relatif à la retransmission du tournoi de Roland-Garros (juin)**

Considérant qu'à l'automne 2013 s'entamera la renégociation des droits de retransmission des Internationaux de tennis de Roland-Garros ;

Considérant le nombre d'événements et de rencontres sportives désormais inaccessibles à moins de s'abonner à une chaîne payante ;

Considérant le succès du tournoi de Roland-Garros qui tient aussi à sa dimension populaire, et aux nombreux téléspectateurs qui le suivent ; (...)

Sur proposition de Ian Brossat, Hélène Bidard, du Groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de s'adresser à la Fédération Française de Tennis afin de garantir une retransmission des Internationaux de Tennis de Roland-Garros accessible à tous

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**Vœu en soutien aux commerces culturels de proximité (juin)**

Considérant la fragilité d'un grand nombre de commerces culturels parisiens confrontés à la spéculation immobilière et à la cherté des loyers ;

Considérant le rôle joué par les commerces culturels dans la vie des quartiers et la diffusion de la culture à Paris, en particulier dans les quartiers populaires ;

Considérant que les bailleurs sociaux disposent de locaux commerciaux en rez-de-chaussée et qu'ils ont vocation à participer à la mixité sociale ;

Considérant l'exemple de la librairie indépendante L'odeur du book, rue Ramey dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, dont l'avenir est directement menacé par le projet de réhabilitation qui touche son immeuble ;

Sur proposition de Ian Brossat, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que les bailleurs sociaux de la ville adoptent des règles communes visant à faire une priorité de la préservation des commerces culturels de proximité.

**Le vœu est adopté.**

**Vœu relatif à Ahlam Shibli (juillet)**

Considérant l'exposition des photographies d'Ahlam Shibli, programmée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre au Jeu de Paume, qui regroupe l'essentiel de l'œuvre réalisée depuis une dizaine d'années par la photographe « palestinienne d'Israël » comme elle se définit elle-même ;

Considérant que cette exposition porte aussi bien sur des enfants polonais vivant en foyer (Dom Dziecka), des lesbiennes, des gays, des bi et des trans exilés (Eastern LGBT), des Arabes israéliens d'origine bédouine ayant intégré l'armée israélienne (Trackers), les vétérans de la Seconde Guerre mondiale et des guerres coloniales (Trauma), et les images des combattants défunts de la cause palestinienne (Death) ;

Considérant les vives protestations, les pressions et parfois les menaces, dont ont été victimes aussi bien le musée du Jeu de Paume que la photographe, et dont témoignent notamment deux fausses alertes à la bombe les 14 et 18 juin ;

Considérant que la même exposition a été montrée sans problème au Macba de Barcelone et qu'elle ira ensuite à la Fondation Serralves de Porto ;

Considérant le communiqué du ministère de la culture, les précautions du musée, ou encore le texte de l'artiste à l'entrée de la salle « Death », qui insiste sur le fait que l'exposition n'est « ni de la propagande ni une apologie du terrorisme » ;

Considérant par ailleurs que le travail d'Ahlam Shibli participe sans ambiguïté d'une réflexion sur la représentation, sur l'identité sociale, sur le culte des martyrs, en dehors de tout propos politique ou militant ;

Considérant la nécessaire liberté de création de l'artiste, la diversité indispensable de l'offre artistique dans une capitale comme Paris, la qualité et la profondeur des recherches photographiques engagées par Ahlam Shibli,

Sur proposition de Ian Brossat, Aline Arrouze, du Groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris témoigne de son soutien à Ahlam Shibli et au musée du Jeu de Paume qui accueille l'exposition de ses œuvres.

**Le vœu est rejeté.**

---

#### **Vœu pour la sauvegarde de la cinémathèque Robert-Lynen de la Ville de Paris (juillet)**

Considérant que la ville projette de mettre en vente le bâtiment Robert-Lynen, qui abrite la Cinémathèque ainsi que la salle de cinéma, situé 11 rue Jacques Bingen - 75017 Paris,

Considérant que cet ancien hôtel particulier, qui a été légué par le marquis d'Ocampo à la Ville de Paris à la condition d'affecter le lieu à l'éducation artistique, est un joyau architectural du patrimoine de la Ville,

Considérant qu'il héberge depuis 1947 la cinémathèque créée en 1925 qui a développé pendant toutes ces années une activité de ciné club importante jusqu'à la fermeture de la salle en 1992 pour raison de sécurité,

Considérant que depuis cette date, la cinémathèque attendait les travaux nécessaires à une ouverture au grand public, mais qu'elle a poursuivi hors les murs la diffusion de ses fonds patrimoniaux dans les écoles parisiennes, les centres de loisirs, au travers de projections, mais aussi dans les musées, grâce à la collaboration établie avec Beaubourg, l'auditorium du Louvre, la Cinémathèque de Toulouse, Les Champs Libres de Rennes, etc.

Considérant qu'elle a organisé des ateliers et des animations avec nombre d'élèves parisiens d'écoles maternelles et élémentaires, notamment dans le cadre des Classes à Paris, en lien à la fois avec la Direction des affaires scolaires et la Mission Cinéma de la Ville de Paris, développant ainsi des compétences exceptionnelles dans l'éducation à l'image, composante essentielle de l'éducation artistique,

Considérant que le fonds de la Cinémathèque est aujourd'hui constitué d'environ 3800 films de courts-métrage, de 10.000 photographies noir et blanc et de 3250 autochromes de la collection Jules Gervais-Courtellemont, qu'il est essentiel de préserver et de ne pas disperser,

Considérant que les propositions de projeter seulement 200 titres numérisés du catalogue de films 16mm, ou la mise en ligne d'autres pans des collections ne sauraient remplacer le travail d'une équipe dans l'accès des jeunes générations à la culture de l'image et l'histoire du cinéma,

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à la transmission de la culture, de l'histoire et au respect de son patrimoine,

Sur proposition de Danielle Simonnet, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :

- Que la ville renonce à la vente du bâtiment de la cinémathèque Robert-Lynen et engage les travaux nécessaires à sa réouverture au public,

- Que la ville préserve l'ensemble de la collection (films et photographies) de la Cinémathèque,

- Que la ville maintienne les missions de la Cinémathèque, notamment en envisageant des partenariats avec le Forum des Images et la Maison du Geste et de l'Image afin de constituer un pôle d'éducation artistique, d'éducation à l'image de la Ville de Paris,

- Que la ville garantisse le maintien dans l'emploi de l'ensemble du personnel au sein de la Ville et dans la reconnaissance de leurs missions afin qu'ils puissent poursuivre leur contribution à l'éducation artistique et à l'éducation à l'image.

**Le vœu est rejeté.**

---

#### **Vœu relatif au théâtre Marigny (juillet)**

Considérant la fermeture provisoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 du théâtre Marigny, équipement culturel emblématique de la Ville de Paris, pour quatorze mois de travaux de rénovation au minimum ;

Considérant que la Ville de Paris a conclu un bail emphytéotique administratif en octobre 2011 pour la rénovation et l'exploitation du Théâtre Marigny avec la SA Marigny ;

Considérant qu'un plan de licenciement a été présenté aux salariés, en mars, concernant 21 personnes sur 31, dont 4 temps pleins et 17 emplois liés aux spectacles (dont des caissiers, le personnel de salle et comptable et l'équipe technique), la légitime colère de son personnel et la pétition lancée par leurs représentants ;

Considérant l'expertise commandée par le comité d'entreprise au cabinet 3eConsultants qui remet en cause ce plan de licenciement, des propositions de reclassement sans objet, et la présence par ailleurs de six directeurs cumulant 766 000 euros de salaire par an, en augmentation en 2012 de 45 % par rapport à 2011 ;

Considérant que les travaux de rénovation seront probablement plus importants que prévus, en raison notamment de l'état de la coupole, le projet de restaurant et de diversification des activités, et l'incertitude des personnels, quant à leur avenir professionnel et à l'avenir de ce théâtre historique parisien ;

Sur proposition de Danielle Simonnet, Ian Brossat et des élus du Groupe communiste et élus du parti de gauche, le Conseil de Paris :

- exprime son soutien aux salariés du Théâtre Marigny pour le maintien de leurs emplois,
- exige la poursuite de l'activité de ce théâtre historique.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**

#### **Vœu pour une rue Maurice Nadeau (juillet)**

Considérant que le grand éditeur Maurice Nadeau s'est éteint à Paris le 16 juin 2013 à l'âge de 102 ans,

Considérant que si le grand public connaît peu l'apport immense à la littérature de Maurice Nadeau, c'est pourtant lui qui fit connaître à notre pays parmi les plus grands écrivains français, comme il édita parfois pour la première fois dans notre langue des écrivains étrangers aussi illustres. Pour n'en citer pêle mêle que quelques uns : Roland Barthes, Georges Bataille, Samuel Beckett, Tahar Ben Jelloun, Walter Benjamin, Hector Bianciotti, Jorge Luis Borges, Jean-Marie Gustave Le Clézio, Michel Leiris, Malcolm Lowry, Varlam Chalamov, René Char, Cioran, Jack Kerouac, etc.

Considérant qu'il fut tour à tour, durant sa longue vie, instituteur, écrivain, critique littéraire, directeur littéraire de collections, directeur de revues et notamment de la Quinzaine Littéraire qu'il anima jusqu'à son dernier souffle,

Considérant finalement que sans lui, et son infatigable curiosité intellectuelle, la littérature française de la seconde partie du 20<sup>e</sup> siècle n'aurait pas été la même,

Considérant que Paris n'est jamais indifférente à celles et ceux qui aiment et font aimer la littérature,

Sur proposition d'Alexis Corbière, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu qu'une rue porte le nom de « Maurice Nadeau, écrivain, éditeur et directeur de revues littéraires (1911 – 2013) »

**Le vœu est adopté.**

#### **Vœu demandant l'utilisation d'un éclairage public pour « Le triomphe de la République » (juillet)**

Considérant qu'au milieu de la Place de la Nation, au carrefour entre les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, le monument *Le Triomphe de la République* est l'une des œuvres majeures de Paris, réalisée en bronze et sculptée par Jules Dalou, inaugurée la première fois en 1889 à l'occasion du centenaire de la Révolution Française,

Considérant que ses proportions hors du commun, l'harmonie de ses formes et le choix des sujets

représentés donnent une puissance particulière à cet ensemble unique qui constitue depuis un siècle le cœur et l'identité de cette place qui est devenue l'un des principaux points de passage pour la circulation de l'Est parisien,

Considérant que le succès de l'exposition « *Dalou, le sculpteur de la République* » qui se tient actuellement au Petit Palais jusqu'au 13 juillet, en hommage à ce grand sculpteur, témoigne de l'attachement des Parisien-ne-s, et au-delà, à ce grand artiste qui marqua la capitale,

Considérant que sitôt la nuit tombée, ce monument républicain ne bénéficie actuellement d'aucun éclairage le mettant en valeur, alors que c'est le cas pour d'autres monuments parisiens notamment les deux colonnes ayant à leur sommet les deux rois de France Philippe Auguste et Louis IX dit « Saint-Louis » avenue du Trône, à quelques mètres du Triomphe de la Nation,

Sur proposition d'Alexis Corbière, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :

- Que la statue *Le triomphe de la République* bénéficie du même éclairage nocturne que d'autres monuments majeurs de la Ville de Paris,
- Qu'une réflexion soit engagée pour une meilleure mise en valeur et une promotion de cette pièce si importante du patrimoine parisien.

**Amendé, le vœu est adopté.**

#### **Amendement relatif à la subvention versée à l'association TRACES (20e) (juillet)**

Considérant que l'association TRACES (Trait Reflet Action Contraste Espace Singulier), avait la gestion de la Forge de Belleville, une ancienne usine réhabilitée en ateliers d'artistes et en lieu artistique et culturel ouvert sur le quartier, depuis plusieurs années dans le cadre d'un marché public contracté avec la Ville de Paris, et qu'elle a perdu le marché conférant la gestion et l'animation du lieu au profit d'une autre association,

Considérant que la Ville de Paris a toujours exprimé sa satisfaction vis-à-vis de l'action menée par l'association TRACES, au titre de ses projets culturels et de ses actions en direction de la population du bas-Belleville élaborées dans le cadre de la politique de la Ville,

Considérant que la Ville a permis à l'association de bénéficier d'un local situé au 20bis, rue Dénoyez (20e), mais que celui-ci est si exigüe que l'association a du faire preuve d'inventivité sociale et de grande faculté d'adaptation pour s'impliquer hors les murs dans d'autres lieux, qu'elle développe également ses activités dans les locaux de l'association des résidents du foyer de Travailleurs Migrants Bisson et le centre social de la 20e Chaise,

Considérant que l'association a pour objectif de promouvoir, diffuser et échanger des concepts, des techniques dans des réalisations et représentations du domaine des arts et de la communication,

Considérant que depuis six ans, l'association mène le projet « La Maison de la créativité » et favorise, dans le quartier du Bas-Belleville, la rencontre entre les différentes populations, de tous les âges, autour de la pratique des arts plastiques et de la rencontre avec des artistes et des lieux de culture, avec pour

objectif d'inciter aux pratiques artistiques et à la fréquentation des établissements culturels, (...)

Considérant que la subvention accordée d'un montant de 1000 euros dans le cadre de la politique de la ville est bien inférieure aux besoins de l'association qui avait effectué une autre demande de subvention auprès de la DAC d'un montant de 16 000 euros pour répondre aux besoins de financement de ses projets, dont un projet innovant de la création d'une artothèque dans le quartier populaire de Belleville,

Considérant que cette demande permettrait de garder un emploi tremplin pour les 4 prochaines années,

Sur proposition de Danielle Simonnet, de Fabienne Giboudeaux, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, du groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparenté-e-s, l'article 1 de la délibération est modifié comme suit :

Article 1 : Une subvention de 16.000 euros est attribuée, au titre de 2013, à l'association TRACES.

Le vœu est retiré.

#### **Vœu relatif à la modification d'organisation du travail des personnels des conservatoires (juillet)**

Considérant qu'au moment de la reprise en régie des conservatoires parisiens, les personnels administratifs des conservatoires sont passés de 128 à 108 ;

Considérant l'objectif de la municipalité d'accueillir 3.000 élèves supplémentaires sur la période 2008-2014 ;

Considérant le projet de modification des modalités d'organisation du travail des personnels des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris avec une demande d'accroissement des activités en soirée et les samedis ;

Sur proposition d'Emmanuelle Becker, d'Alexis Corbière, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que 20 postes de titulaires supplémentaires soient créés pour compléter les effectifs des conservatoires municipaux d'arrondissements.

Le vœu est rejeté.

#### **Vœu pour la création d'un Fonds d'Aides à l'emploi artistique (juillet)**

Considérant l'implication de la Ville de Paris, notamment par le biais des Etats généraux de la nuit organisés en lien avec la Région Île-de-France et la Préfecture de Police en 2010, pour favoriser la vie culturelle et sociale nocturne dans la capitale tout en respectant l'intérêt général et contribuer au respect du cadre de vie, notamment aux diminutions des nuisances sonores de voisinage,

Considérant qu'il y a en moyenne plus de cent concerts par soir à Paris et que nombre de cafés et petites salles culturelles dynamiques sont en capacité de proposer des programmations artistiques et citoyennes, mais qu'ils

manquent de moyens afin de garantir l'insonorisation de leur établissement, les travaux de mise en accessibilité et la rémunération des artistes se produisant dans leur établissement,

Considérant le nombre d'artistes professionnels parisiens ou de passage à Paris pouvant se produire dans des cafés et salles de spectacle, mais qui se retrouvent dans des situations de grande précarité ne pouvant compter que sur les « collectes au chapeau et/ou à la bière » en fin de prestation en guise de rémunération de leur travail fourni, (...)

Sur proposition de Danielle Simonnet, Ian Brossat, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris s'engage à créer un Fonds permettant l'instauration de deux types d'aides :

- l'aide aux établissements culturels nocturnes (salles de concerts, de spectacle, cafés culturels...) à l'insonorisation de leurs locaux et aux travaux de mise en accessibilité de leurs locaux,
- l'aide à l'emploi artistique afin de permettre, à Paris comme en Pays de Loire, la prise en charge d'une partie des coûts salariaux des artistes professionnels se produisant dans les établissements impliqués dans le dispositif,

Amendé, le vœu est adopté.

#### **INTERNATIONAL**

#### **Vœu sur l'étiquetage obligatoire différencié des produits en provenance des colonies israéliennes en Palestine (juin)**

Depuis 45 ans l'occupation et la colonisation de la Palestine se poursuivent en s'intensifiant. Le nombre de colons n'a cessé d'augmenter pour atteindre plus de 550 000 personnes.

L'Union européenne et la France dénoncent régulièrement cette situation qui compromet très gravement la solution à deux Etats, toujours préconisée par la communauté internationale. En mai 2012, le Conseil européen a encore réaffirmé l'illégalité des colonies israéliennes.

L'Union européenne n'a pas, à ce jour, interdit l'entrée sur le territoire français et européen des produits en provenance de ces colonies, ni même imposé aux distributeurs un étiquetage différencié.

Chaque année les importations en provenance des colonies représentent 15 fois celles provenant de la Palestine occupée, et la majeure partie des biens concernés sont vendus sous l'étiquette trompeuse « *made in Israël* ». Il s'agit notamment de produits agricoles comme des dattes, oranges, clémentines, pamplemousses, citrons, kumquats, mangues, kakis, avocats, patates douces, herbes aromatiques, de produits cosmétiques (...), de produits en plastique : meubles, ustensiles de cuisine, matériel de jardin, vendus sous les marques Keter, Allibert et Black & Decker, de machines à gazéifier l'eau SodaStream(...)

L'étiquetage différencié s'impose pour respecter le droit des consommateurs à être informés de l'origine réelle des produits qu'ils achètent conformément à la directive européenne 2005/29/CE.

Plusieurs pays ont déjà pris des mesures dans ce sens. Trois ont opté pour un étiquetage différencié, sur une base volontaire : le Royaume-Uni, en 2009, avec de très bons résultats ; le Danemark, durant l'été 2012 ; et les Pays-Bas, en

mars 2013. De son côté, l'Afrique du Sud a opté pour un étiquetage obligatoire. (...)

Les groupes Carrefour et Casino ont annoncé des mesures en ce sens. Migros, le grand réseau de distribution suisse, a aussi décidé d'appliquer des étiquettes spécifiques sur les produits des colonies. (...)

Considérant que l'Union européenne et la France ne doivent plus assister sans réagir à l'expansion des colonies, obstacle majeur à la construction de l'Etat de Palestine et à l'avènement d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens,

Sur proposition d'Emmanuelle Becker, Aline Arrouze, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'intervenir auprès du gouvernement afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour qu'un étiquetage différencié faisant la distinction entre « produits des colonies » et « produits israéliens » soit mis en place.

Le voeu est retiré au profit d'un voeu de l'exécutif.

#### **Vœu relatif aux manifestations en Turquie (juin)**

Considérant les nombreux rassemblements de ces derniers jours en Turquie (...)

Considérant l'ampleur de cette contestation populaire, soutenue par l'opposition, rassemblant une grande partie de la jeunesse turque, dans une vingtaine de villes, dont Ankara, et revendiquant notamment plus de démocratie et de laïcité ;

Considérant la violence de la répression policière – deux morts, plus de huit cents blessés et plusieurs centaines d'arrestations ;

Considérant le silence contraint de beaucoup de médias turcs et les pressions qui pèsent sur de nombreux journalistes, dénoncées par la Fédération Européenne des Journalistes ;

Considérant l'attachement toujours revendiqué de la Ville de Paris à la laïcité et à la démocratie,

Sur proposition de Ian Brossat, Aline Arrouze, du Groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris exprime sa solidarité avec les manifestants turcs.

Le voeu est adopté.

#### **Vœu pour que la France accorde l'asile à Edward Snowden et qu'il soit citoyen d'honneur de la Ville de Paris (juillet)**

Considérant que, selon de plus en plus de journaux français et européens, il apparaît incontestable que les Etats-Unis d'Amérique ont depuis longtemps espionné notamment l'Union Européenne, particulièrement dans le cadre des négociations actuelles entre la Commission européenne et les Etats-Unis en vue d'un marché unique, le Grand Marché Transatlantique,

Considérant que ce type de pratiques déloyales et antidémocratiques n'est pas tolérable,

Considérant que toutes ces énormes révélations ont été rendues possible grâce au courage d'un homme qui se nomme Edward Snowden, citoyen américain ancien informaticien ayant travaillé pour la CIA et la NSA, et qu'il l'a fait uniquement avec pour « *seul objectif (...) de dire au public ce qui est fait en son nom et ce qui est fait contre lui* »,

Considérant que depuis ces révélations, Edward Snowden a dû fuir son pays, qu'il cherche asile, qu'il est activement recherché par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et qu'il risque désormais une peine de prison à perpétuité ou même la peine de mort,

Sur proposition d'Alexis Corbière, de Danielle Simonnet, du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :

- que le Maire de Paris s'adresse au Président de la République pour que la France accorde l'asile politique à M. Edward Snowden,
- de nommer M. Edward Snowden citoyen d'honneur de la Ville de Paris et de le placer sous sa protection, pour son courage et pour les faits graves qu'il a révélés au monde, conformément à l'attachement du Conseil de Paris à la liberté et à la démocratie.

Le voeu est rejeté.

#### COMMERCE

#### **Vœu relatif à la création de périmètres de préemption de baux commerciaux (juin)**

L'existence d'un commerce de proximité diversifié contribue au dynamisme et à l'équilibre d'un quartier. Nous constatons que des difficultés persistantes font obstacle à l'existence de commerces de proximité répondant à l'attente de la population parisienne.

La loi du 2 août 2005 en faveur des Petites et moyennes entreprises (PME) ouvre la possibilité aux communes d'exercer un droit de préemption lors de la cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux. Cette loi a déjà permis à plus de 400 communes de mettre en place un périmètre de préemption permettant l'utilisation de cette procédure.

Avec la Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est parisien (SEMAEST) et la mission Vital'Quartier, la Ville de Paris dispose d'un outil favorisant le développement économique et la diversité des commerces. Dans le cadre de sa mission, la SEMAEST s'est déjà vue déléguer le droit de préemption urbain.

Pour ces motifs, sur proposition d'Alain Lhostis, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris décide de la création de périmètres de préemption des baux commerciaux, des fonds de commerce ou des fonds artisanaux, et propose l'extension des missions de la SEMAEST afin qu'elle accompagne la mise en œuvre de ce droit de préemption et le développement du commerce.

Le voeu est retiré.

#### **Vœu relatif à l'ouverture des commerces le dimanche (juin)**

Considérant le rejet par tribunal de commerce de Bobigny, le 28 mai 2013, d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) soulevée par Castorama sur l'ouverture des magasins le dimanche, et la QPC de Bricorama encore à juger ; (...)

Considérant que les salariés employés le dimanche sont souvent des femmes, domiciliées loin de leurs lieux de travail, précaires, bénéficiant de revenus modestes, dans l'impossibilité de négocier leurs horaires, et pour lesquelles le soi-disant « volontariat » est une illusion ;

Considérant qu'à Paris, d'après les données communiquées au groupe de travail du Conseil de Paris en 2010, une grande diversité de services et d'activités ouvrent le dimanche, dont 20% des commerces de la capitale, une proportion égale voire supérieure aux autres grandes villes européennes comparables, Londres, Berlin, Madrid ou Milan ;

Considérant l'attachement de la majorité municipale à la défense des droits des salariés, à l'accès aux loisirs et à la culture pour tous ;

Sur proposition de Ian Brossat, Hélène Bidard, Danièle Simonnet, du Groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris réaffirme son opposition à l'extension des ouvertures de commerces le dimanche.

**Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.**

#### **ENVIRONNEMENT - PROPRETÉ**

##### **Vœu relatif à la consignation des bouteilles en verre et en plastique (juillet)**

Considérant que 65 367 tonnes de verres ont été collectées à Paris en 2011 ;

Considérant qu'une partie des récipients en verre et en plastique en vente à Paris n'est pas ou ne peut être collectée ;

Considérant que 30% du verre collecté n'est pas recyclé (Insee, 2009) ;

Considérant que le développement des récipients à usage unique, verre ou plastique, a considérablement augmenté la production des déchets avec des impacts fortement négatifs sur notre environnement ;

Considérant le « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service publics de gestion des déchets » à Paris, dans lequel il est rappelé que la réduction des déchets suppose de « passer du tout jetable au tout utile » ;

Considérant que des bouteilles en verre en vente auprès d'une partie des hôtels, cafés ou restaurants parisiens sont déjà consignées ;

Considérant que l'application d'une consigne sur les bouteilles était pratiquée en France pour les professionnels et particuliers jusque dans les années 1970 et qu'elle subsiste encore en Alsace ;

Considérant que l'application d'une consigne sur les bouteilles en verre et plastique permet en Allemagne de collecter jusqu'à 98% des emballages ainsi remis en circulation ;

Considérant qu'une bouteille consignée est en moyenne réutilisée à 15 reprises, permettant de diminuer de façon significative le volume globale de production de déchets ;

Considérant que le volume de déchets générés est imputable aux industriels, non aux consommateurs placés dans une situation de fait ; (...)

Sur proposition de Ian Brossat, du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu de généraliser, au 1<sup>er</sup> juillet 2014, la consignation des bouteilles verres et plastiques et d'entreprendre auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie toutes les démarches contribuant à l'instauration de la mesure sur le territoire parisien.

**Le vœu est adopté.**



**\*\*\***  
**REVUE DE PRESSE**

\*\*\*

**IMMO WEEK** **LOGEMENT**  
ACTEURS PUBLICS & PRIVÉS  
Jeudi 25 Avril 2013

## PARIS : LOGEMENT, MA BATAILLE



**Catherine Bocquet**  
Rédactrice en chef  
[cbocquet@immowebk.fr](mailto:cbocquet@immowebk.fr)

Ce sera « la bataille des batailles ». Parmi les sujets clés dans la course à la Mairie de Paris, Anne Hidalgo, première adjointe et candidate officielle du Parti Socialiste l'a promis : le logement sera une priorité de campagne. Et, à un an de l'échéance, la candidate doit d'ores et déjà répondre aux critiques. Car, venus de sa droite, mais aussi, de manière sans doute moins virulente, mais tout de même, de sa gauche, les reproches sur la politique logement conduite lors des deux mandatures fusent. Dans un récent ouvrage intitulé « Paris n'est pas à vendre\* », Ian Brossat, qui préside le Front de gauche au Conseil de Paris et Jacques Baudrier, élu communiste, adjoint au maire du 20<sup>arrondissement</sup> de Paris et en charge de l'urbanisme, demandent ainsi la candidate de faire de la lutte contre la spéculation immobilière sa priorité. Et de

considérer que si jusqu'alors, si la gauche était empêchée par un gouvernement de droite de mener à bien sa lutte contre la spéculation (« par idéologie la droite française ne touche pas au marché immobilier, c'est ainsi » écrivent-ils), elle n'a aujourd'hui plus d'excuses. Pour la droite, l'attaque porte sur l'éviction supposée des classes moyennes de la Capitale et l'absence d'une politique rationnelle de gestion des ressources, qui voit la ville participer à la spéculation immobilière en préemptant au prix fort. « De nombreux locataires des immeubles préemptés sont obligés de les quitter », a par exemple dénoncé Jean-François Legaret (UMP), appuyant son propos sur une enquête de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) de 2009, selon laquelle seuls 60 % des locataires des opérations acquises en 2007-2008 s'y trouvaient avant le rachat par la Ville. Une affirmation à laquelle Anne Hidalgo avait déjà répliqué, lors d'une présentation presse du rapport de la Mission d'Information et

d'Évaluation (MIE) sur le thème de « la politique immobilière de la Collectivité parisienne » (dont nous reprenons des extraits en pages 5 de cette lettre) en amont du Conseil de Paris. « Le taux de rotation, dans ces logements n'est que classique, de l'ordre de 12 à 15 % » a-t-elle expliqué, « pas un locataire n'a été chassé des 13 000 logements rachetés par la Ville pour éviter les ventes à la découpe ; pour certains, nous avons même pérennisé leur présence quand leurs loyers étaient supérieurs aux plafonds ». Affirmant sa volonté d'aller plus loin, notamment sur le sujet du logement intermédiaire, la candidate à la mandature s'est engagée à instaurer un « pacte social » entre les bailleurs privés, les acteurs privés du logement et ce qui pourrait être une agence immobilière public-privé pour créer, a minima, 10 000 nouveaux logements par an.

\*publié aux éditions Arcanes 17  
[www.arcanes17.net](http://www.arcanes17.net)

**l'Humanité**

Mardi 14 Mai 2013

**Paris : le logement au cœur du débat**

Le thème du logement, préoccupation première des Parisiens, sera au cœur d'un débat public organisé par le PCF, ce soir. Alors que la campagne des élections municipales s'engage, Ian Brossat (PCF), Anne Hidalgo (PS) et René Dutrey (EELV) confronteront leurs propositions pour faire face à la spéculation immobilière. Au même endroit, le 4 juin, un autre débat aura lieu, cette fois-ci sur l'enjeu des services publics. En attendant, rendez-vous ce mardi 14 mai, à 19 heures, à la Bellevilloise (19-21, rue Boyer, Paris 20<sup>e</sup>, métro Gambetta).

**LE FIGARO**

30/04/2013

**Municipales à Paris : débats à gauche en vue**

Dans la campagne des municipales à Paris, la gauche aussi est en débat. À l'initiative des communistes, deux débats à trois voix vont être organisés, le 14 mai et le 4 juin, à la Bellevilloise, dans le XX<sup>e</sup> arrondissement. La candidate socialiste Anne Hidalgo confrontera ses propositions sur le logement puis le service public avec le président du groupe PCF/Parti de gauche au Conseil de Paris, Ian Brossat, et un écologiste.

**Directmatin** PLUS

14/05/2013

**En bref**

**LA GAUCHE PARISIENNE DÉBAT SUR LA QUESTION DU LOGEMENT**

En pleine campagne pour les municipales, le Parti communiste organise, ce soir à 19h à la Bellevilloise (20<sup>e</sup>), un débat public consacré au logement. Ian Brossat, président du groupe PCF-Front de gauche au Conseil de Paris, débatera avec Anne Hidalgo, la première adjointe PS à la mairie de Paris, et René Dutrey, adjoint EELV en charge de l'environnement.

le Parisien

Mercredi 15 Mai 2013

Du côté de la gauche

## Anne Hidalgo tente de rassembler sur le logement

Faire front contre la droite aux élections municipales de 2014, si possible dès le premier tour : voilà le message pas du tout subliminal qu'Anne Hidalgo, candidate du PS dans la bataille pour Paris, a porté hier à l'occasion d'un débat de « clarification » organisé par le parti communiste parisien.

L'exercice portait sur le thème du logement. Et chacun avait préparé une copie bardée de chiffres, et d'un constat unanime : le marché immobilier parisien a tant flambé que, finalement, « il ne loge plus personne », selon le mot de René Dutrey (EELV).

Egrenant les arguments de son livre récemment publié sur le sujet (« Paris n'est pas à vendre »), le communiste Ian Brossat propose notamment d'imposer une moyenne de 30% de logements sociaux dans la capitale. « C'est le cas à Amsterdam et ce n'est pas un enfer urbain ! » lance-t-il avant de préconiser de « briser les reins » de la spéculation immobilière. « La question, c'est de savoir si on a encore le droit de vivre à Paris ! »



La Belvédéroise (XXe), hier, Anne Hidalgo, ici aux côtés de Ian Brossat (au centre), président du groupe PC-PRG au Conseil de Paris, et René Dutrey, adjoint au maire chargé du développement durable, compte sur une alliance à gauche dès le premier tour.

La perche n'était sans doute pas volontaire, mais Anne Hidalgo l'a saisie au vol : « Cette question, c'est justement le titre d'un chapitre de mon livre (NDLR : Mon combat pour Paris). » L'adjointe de Bertrand Delanoë défend le bilan de quatorze ans de mandat et la construction de « 70000 logements sociaux ». Elle prend soin

trouve l'idée de 30% de logements sociaux « intéressante » et veut « dialoguer » avec les promoteurs pour faire baisser les prix du mètre carré dans le privé.

« Je veux bien qu'on croie aux vertus du dialogue avec les promoteurs mais je crois plus, moi, aux vertus du rapport de forces », tacle Ian Brossat. Dans le public, en aparté, un autre parle de « rapport de forces » : Alexis Corbières, conseiller de Paris mélenchoniste, qui a refusé de participer au débat et veut présenter des listes autonomes du PS pour les municipales. « On ne pourra imposer nos idées qu'en passant par les urnes et le rapport de forces avec le PS », dit-il.

A la tribune, Anne Hidalgo cisèle une conclusion en forme de prédiction : « Si nous ne sommes pas ensemble, d'autres écriront une autre histoire que nous n'avons pas envie de vivre. » Les militants du PC voteront sur leur stratégie pour les municipales les 29 et 30 juin.

Christel Brigaudeau

l'Humanité

Jeudi 6 Juin 2013

## La gauche parisienne parle service en public

Un débat autour de la question du service public a rassemblé les forces de gauche de la capitale dans le cadre de la préparation des élections de 2014. L'occasion de mettre en lumière nuances et divergences.

Faute d'avancer dans les discussions sur les listes qu'elle présentera aux prochaines élections municipales, la gauche parisienne discute du fond. A l'invitation du Parti communiste de la capitale, la candidate du Parti socialiste, Anne Hidalgo, le président du groupe Front de gauche au Conseil de Paris, Ian Brossat, et les adjoints au maire Véronique Dubarry (Europe écologie-les Verts) et Jean-Bernard Bros (Parti radical de gauche) confrontaient, mardi soir, leurs points de vue sur la question des services publics.

Entre forces de gauche, naturellement, les convergences sont fortes. Au moins sur les principes. « Dans nos propos liminaires, nous serons largement tous d'accord », annonce Véronique Dubarry. Tous acquiescent à la définition du service public comme « patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». Chacun a sa petite pierre à apporter à l'édifice, la nécessité d'un volet autoévaluation des services municipaux pour l'écologiste ; la nécessité de penser les services « au niveau métropolitain » pour Jean-Bernard Bros. Mais là ne

sont pas les questions qui fâchent.

« Défendre le service public, c'est s'attaquer aux logiques d'austérité », lâche Ian Brossat, qui plaide pour « un acte II de la reconquête des services publics ». L'acte I, c'est celui que défend Anne Hidalgo. « Nous avons ensemble un bilan dont on peut être collectivement fiers », estime-t-elle, citant la municipalisation de l'eau ou la création de 9 000 emplois dans les services municipaux. « Mais, reconnaît-elle, c'est vrai qu'en 2008 il y a eu un tournant. » Depuis le début de la crise, en effet, la municipalité a mis en place ce que Véronique Dubarry appelle « le dogme de la limite de personnel à ne pas dépasser ». Pour Jean-Bernard Bros, effectivement, « des services sont à repenser, certains sont aujourd'hui inutiles ».

« on ne peut opposer le qualitatif au quantitatif »

« La logique de stabilisation des effectifs n'est pas la bonne », juge Ian Brossat, pour qui « on ne peut opposer le qualitatif au quantitatif :

on parle d'extension des horaires du métro, mais on supprime des postes à la RATP. Comment cela peut-il marcher ? Depuis l'assistance, le secrétaire national du PCF, Pierre-ès Laurent, abonde dans ce sens : « Le bilan d'une majorité de gauche, c'est un forcément la progression des services publics », déclare-t-il, avant de demander à ce que le ou la prochaine maire de Paris ait « pour seule boussole l'intérêt des Parisiens » et les orientations du gouvernement fédéral ou d'autres échelons. « J'ai beau avoir le un rapport plus proche avec ce gouvernement qu'avec le précédent, moi si je ne suis pas d'accord avec lui, je le dirai », assure Anne Hidalgo. Reste à définir le périmètre de l'action publique qui « ne peut pas n'être qu'un filet de sécurité », estime Ian Brossat. Des nouveaux services sont à imaginer dans de nouveaux secteurs, comme le numérique, selon Jean-Bernard Bros : « Si on n'innove pas, le privé prendra la place. »

Adrien Rouchaleau

## **l'Humanité**

Judi 30 Mai 2013

### **PCF : le programme d'abord**

A Paris, les communistes qui ont décidé de prendre le temps avant d'arrêter leur stratégie (entre liste Front de gauche indépendante ou liste d'union sans le Parti de gauche qui la refuse) sont décidés à placer le programme avant tout. « C'est le fond, les contenus qui doivent déterminer le périmètre du rassemblement », estime Ian Brossat, président du groupe PCF-PG au Conseil de Paris. Le PCF appelle donc à un débat avec les autres forces de gauche (PS, EELV et PRG) le 4 juin, à 18 h 30, à la Bellevilloise.

## **le Parisien**

Mardi 14 Mai 2013

### **Les Verts, le PS et le PC confrontent leurs idées Municipales : la gauche débat du logement**

Alors que les membres de la droite parisienne seront ce soir devant leur télé pour suivre le deuxième débat de la primaire UMP, retransmis sur LCI, ceux de la gauche de la capitale ont rendez-vous dans une salle de spectacle de 300 places, à la Bellevilloise (XXe), pour un débat d'une heure et demie sur le thème du logement.

« Ce sera un moyen de faire la clarté sur les idées de chacun (NDLR : avant les élections municipales de 2014) », espère Ian Brossat, le chef de file du groupe Front de gauche au Conseil de Paris. L'éventuel candidat des communistes aux prochaines municipales est également auteur d'un livre sur le logement, « Paris n'est pas à vendre ».

Anne Hidalgo espère rassembler

Anne Hidalgo lui a répondu, dit-il, « sans hésitation ». Et pour cause. La candidate socialiste a intérêt à convaincre dans les rangs de la « gauche de la gauche ». Les 4000 militants communistes parisiens n'ont pas encore décidé s'ils se rallieront dès le premier tour de scrutin à elle, comme ils s'étaient rangés derrière Bertrand Delanoë en 2001 et 2008, ou s'ils conduiront, à l'instar des mélenchonistes, une liste autonome.

Les partisans d'Europe Écologie-les Verts, eux, ont tranché sur leur stratégie : ils présenteront une liste. Mais pas sur la personne. Leur primaire interne, prévue le 8 juin,

devra départager pas moins de huit candidats.

En attendant, aux côtés de Ian Brossat et d'Anne Hidalgo, c'est l'adjoint au maire de Paris René Dutrey qui représentera, ce soir, les Verts. Une affiche surprenante, alors que le même René Dutrey a annoncé, il y a quelques jours, son intention de renoncer à la vie politique. « Il est fin connaisseur des questions de logement, il était tout de même le mieux placé pour nous représenter », assuraient hier les porte-parole écologistes.

**Christel Brigaudeau**

# **l'Humanité**

Mardi 7 Mai 2013

## **Hôtel-Dieu Un désert sanitaire à Paris ?**

**Le plus vieil hôpital de Paris, fondé en l'an 651, va-t-il mourir ou ressusciter ? Alors que la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) veut transformer l'établissement en « hôpital sans lits », les défenseurs d'un hôpital de proximité continuent la bagarre, avec la perspective des élections municipales de 2014.**

Un jour de semaine, 13 heures. Le calme règne dans les couloirs du service des urgences de l'Hôtel-Dieu, situé en plein cœur de Paris. Aucun patient n'attend sur un brancard. Aucun soignant ne court partout. Pour autant, l'engorgement n'est jamais loin. Avec leurs 90 000 passages, les urgences de cet hôpital sont une des plus grosses structures de la capitale. C'est là, notamment, que sont examinés les victimes d'agressions et les gardés à vue de l'ensemble de Paris. Pourtant, tous les services de soins sont clairement menacés, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) envisageant de transformer l'établissement en « hôpital du XXIe siècle ».

Présenté mi-septembre par la direction générale dans le cadre du plan stratégique 2010-2014, le projet du Nouvel Hôtel-Dieu (NHD) prévoit de transformer l'établissement en « hôpital universitaire de santé publique ». Mi-février, les professeurs Fagon et Lombrail ont d'ailleurs précisé les contours du projet. L'idée est simple : « L'AP-HP doit répondre aux besoins de proximité de la population » en créant « une offre exclusivement ambulatoire ». Pour faire simple, il s'agirait de faire un hôpital qui serait ouvert en journée pour des consultations et fermé la nuit. Un hôpital dont les deux tiers de la surface accueilleraient le siège de l'institution, actuellement installée avenue Victoria, que l'institution veut vendre.

En clair, un « hôpital debout »,

comme l'a résumé Jean-Marie Le Guen, le Monsieur santé de la Ville de Paris, faisant bondir la communauté hospitalière. Début avril, le député socialiste, président du conseil de surveillance de l'AP-HP, a en effet affirmé, dans les colonnes du Journal du dimanche, que les « urgences vont fermer, mais il restera un centre d'accès aux soins en urgence ouvert 24 heures sur 24 à tous les cas non graves ( ). A la place, nous allons créer un hôpital debout, un hôpital de santé publique où l'on ne dormira pas, l'hôpital du XXIe siècle ». De son côté, la direction de l'AP-HP répète qu'officiellement aucune décision n'est encore prise quant au devenir de l'Hôtel-Dieu. Une allégation prise avec scepticisme par le professeur Bernard Granger, porte-parole du Mouvement de défense de l'hôpital public et membre de la CME (commission médicale d'établissement). Il a ainsi indiqué à l'AFP que « la direction a confirmé en interne sa volonté de fermer les urgences ».

Pas de quoi rassurer les défenseurs de l'établissement, d'autant que le démantèlement est effectif depuis plusieurs mois. Plusieurs services ont en effet été déplacés vers l'hôpital Cochin. « La pneumologie et la chirurgie thoracique ont déjà été transférées sur Cochin début avril. Et d'ici cet été, c'est la psychiatrie et la médecine interne qui devraient partir, énumère Alain Carini, secrétaire de la CGT de l'hôpital. A ce jour, nous nous retrouvons avec 80 lits en moins et plus de 300 agents partis. » « Entre

les mutations et les départs en retraite, le service de radiologie ne devrait plus avoir de médecins à l'automne », ajoute Christophe Prudhomme, médecin urgentiste CGT et porte-parole de l'Amuf (Association des médecins urgentistes). Ce qui fait dire à la CGT qu'un « vaste plan social se déroule en catimini ».

Pour la direction, ce transfert est une nécessité, l'Hôtel-Dieu étant « devenu aujourd'hui inadapté à une prise en charge spécifique et hautement technique des patients lourds nécessitant une activité d'hospitalisation conventionnelle ». Un argument combattu par les médecins eux-mêmes. « La direction laisse pourrir la situation, vide peu à peu l'hôpital de ses services et de ses personnels. Et à un moment donné, elle nous dira qu'elle n'a d'autre solution que de le fermer », analyse Yves Laybros, médecin urgentiste et syndicaliste CGT. « Quand on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la rage », assène le docteur Gérard Kierzek, médecin urgentiste, responsable de la structure mobile d'urgence et de réanimation (Smur) de l'Hôtel-Dieu.

Avec plusieurs de ses collègues urgentistes, ce dernier a envoyé une lettre à la ministre de la Santé, Marisol Touraine, dans laquelle ils expliquent que la bataille pour la sauvegarde de l'Hôtel-Dieu est « historique » et qu'avec « la fermeture des urgences, toutes celles de Paris vont exploser ». Cette fermeture risque en effet d'avoir un impact désastreux par l'engorgement des

(.../...)

services d'urgence alentour, d'ores et déjà incapables de répondre au flux de patients. « Aucun service ne pourra absorber le flux d'urgence de l'Hôtel-Dieu. Les urgences de Saint-Antoine sont vastes mais elles n'ont pas d'aval. A la Pitié-Salpêtrière, ils refusent de prendre des patients qui ne sont pas de leur secteur », confirme Patrick Pelloux, président de l'Amuf. Ni Cochin, ni Lariboisière ne sont également en mesure d'absorber les patients de l'Hôtel-Dieu. « Supprimer des lits intra-muros à Paris ? Mais c'est un non-sens. Il en manque. Aujourd'hui, les patients attendent des heures sur un brancard ? Venez dire à mes patients qui sont dans les couloirs ce que c'est qu'un hôpital debout », rumine Christophe Prudhomme.

Des conséquences « dramatiques ». Pour Ian Brossat, président du groupe PCF-PG au Conseil de Paris, « ce qui se profile, c'est un désert sanitaire dans les neuf premiers arrondissements de Paris ». « Il y a eu des drames, combien encore ? » interroge pour sa part Danielle Simonnet, conseillère de Paris, élue du 20<sup>e</sup> arrondissement et secrétaire nationale du Parti de gauche. « On nous parle d'hôpital debout, je ne comprends pas ce que cela veut dire. Il n'y a pas d'hôpital sans lit. Un hôpital, surtout l'Hôtel-Dieu, c'est aussi fait pour accueillir les misères du monde. Comment le faire sans le moindre lit ? » s'interrogeait ainsi un ancien chef de service de l'Hôtel-Dieu, le professeur Zitoun, lors d'une réunion publique organisée début avril. « On ne peut pas imaginer une offre de consultations sans hôpital. Les médecins libéraux veulent un relais hospitalier, avec des lits », insiste le docteur Kierzek.

La colère des praticiens est d'autant plus grande que le projet comporte de nombreuses zones d'ombre. « Le projet médical est un cache-misère destiné à couvrir l'opération immobilière de transfert du siège », dénoncent de nombreux médecins. « Il ne s'agit pas d'améliorer l'offre de soins, mais d'effectuer une opération

de spéculation immobilière », explique Graziella Raso, de l'Usap-CGT. « On nous parle de maison médicale dont on ne sait rien, fulmine Gérard Kierzek. L'hôpital du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est ce que je fais tous les jours. La réalité médicale, ce sont des patients couchés. On veut nous faire croire au concept des urgences light, mais ça ne marche pas. Les patients ne se présentent pas aux urgences avec une étiquette grave ou pas grave. Face à une grossesse extra-utérine ou à une rupture de boulette de cocaïne dans le tube digestif d'une mule, transporter le malade à Cochin, c'est risquer le décès. »

L'argument du « manque de sécurité » avancé par l'institution est tout aussi ténu. « C'est un mensonge de dire que les urgences ne sont pas aux normes, alors qu'elles ont été renouvelées il y a quatre ans. L'argument de locaux inadaptés et impossibles à rénover est une véritable imposture. A ce titre, la plupart des locaux des hôpitaux actuels de l'AP-HP seraient alors inadaptés », s'emporte Christophe Prudhomme, rappelant : « La structure architecturale de l'Hôtel-Dieu (bâtiment second Empire en forme de U) s'apparente à celui d'autres hôpitaux, notamment Lariboisière, qui ont pu bénéficier d'une rénovation permettant de répondre aux normes actuelles du bon fonctionnement d'un hôpital. »

Un projet médicalement mais aussi financièrement aberrant. Le futur Nouvel Hôtel-Dieu se caractérise en effet par l'absence totale de données chiffrées sur l'impact de cette restructuration et du coût réel. La direction affirme que le projet du NHD s'élèverait à environ 150 millions d'euros. Mais surtout, elle ne cesse d'avancer ce que coûterait de laisser tous les services de soins à l'Hôtel-Dieu. « C'est un mensonge de dire que la rénovation coûterait 220 000 euros. Une grande partie des services ont été renouvelés ces cinq dernières années, les équipes fonctionnent bien. Au contraire, installer des bureaux ici nécessiterait

d'énormes coûts », argumente Gérard Kierzek. Sachant que de l'argent, l'AP-HP en dépense inutilement, démontre Yves Laybros, faisant allusion au transfert du service de pneumologie dans les locaux de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, situé en face de Cochin, que l'AP-HP loue 800 000 euros par an. « Cet argent, on pourrait le réinvestir ailleurs » juge l'urgentiste.

« Ça ne veut rien dire. Cela fait plus de quinze ans qu'on se demande si l'Hôtel-Dieu doit fermer ou pas. La situation est à un stade de pourrissement avancé, c'est détestable. L'administration a décidé d'y mettre son siège mais se garde bien de dire combien ça va coûter. Et en plus de ça, elle embauche un prestataire extérieur pour faire sa com ! » déplore Bernard Granger. Un prestataire sans doute payé grassement pour montrer l'irréversibilité du projet, tout en discréditant l'opposition, qui n'a plus qu'un pouvoir consultatif depuis la réforme Bachelot.

« Non, il n'est pas trop tard ! La bataille continue », clame haut et fort Gérard Kierzek, rappelant que « ce n'est pas une bataille locale, mais pour l'ensemble de la carte sanitaire ». Pour les défenseurs de l'établissement, c'est au tour des politiques de s'engager. A ce jour, seul le Front de gauche s'est opposé à ce projet. Si Anne Hidalgo, l'adjointe PS de Paris, a écrit dans son livre *Mon combat pour Paris* qu'elle était « particulièrement » vigilante « à ce que les services d'urgence de proximité soient maintenus partout dans la capitale », elle s'est néanmoins bien gardée de prendre publiquement position sur le sort de l'Hôtel-Dieu, de même que Bertrand Delanoë. On attendrait de la gauche qu'elle adopte une position plus ferme de défense du service public et non pas une adaptation aux restructurations.

Alexandra Chaignon

Evoquée depuis de nombreuses années, la fermeture des urgences du

l'hôpital, elle n'en demeure pas moins « scandaleuse ». « Sur le plan

sanitaire au cœur de Paris », a réagi Ian Brossat, président du groupe

**le Parisien**

Samedi 22 Juin 2013

## Mobilisés contre la fusion des hôpitaux Bichat et Beaujon

C'est la première action conjointe d'envergure. Ce matin, à 10h30 un rassemblement est organisé par les élus et les syndicats devant le ministère de la Santé (VII<sup>e</sup>) pour dénoncer le projet de fusion-démolition des hôpitaux de l'AP-HP. Et d'expliquer : « Les personnes qui viennent à pied seront accueillies comme aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu, soit en consultation sans rendez-vous, soit, si c'est un peu plus grave, les véhicules du Smur (service mobile d'urgence et de réanimation), présents 24 heures sur 24, les amèneront directement à Cochin. »

Si cette annonce a « l'avantage de la clarté », comme le souligne Gérard Kierzek, médecin urgentiste et fer de lance du collectif de défense de

Beaujon, à Clichy (Hauts-de-Seine) et Bichat (XVIII<sup>e</sup>). L'AP-HP et l'Agence régionale de santé (ARS) envisagent le regroupement des activités lourdes qui représentent 1400 lits puis la construction d'un ensemble qui aurait une capacité de recherche, qui abriterait également les services administratifs du siège. Cette vaste restructuration a déjà entraîné le transfert de plusieurs services vers l'hôpital Cochin, au grand dam des syndicats. « La direction maintient le cap et n'écoute pas ce qu'on dit », déplore Christophe Prudhomme, médecin urgentiste CGT et porte-parole de l'Amuf (Association des médecins urgentistes). Pour lui, l'Hôtel-Dieu doit conserver toutes ses urgences. « Ce qui se profile, c'est un désert

1000 lits. Et, à terme, la fermeture des hôpitaux. Une pétition sera remise aujourd'hui au ministère. Ian Brossat, président du groupe communiste au Conseil de Paris, a saisi Bertrand Delanoë et la ministre de la Santé, Marisol Touraine.

que le personnel de l'Hôtel-Dieu présente une liste autour de la défense de l'Hôtel-Dieu pour les municipales de 2014, on le fera. Il y a une échéance, on va voir si cela peut faire bouger la balance. » Et de conclure : « Ce n'est pas parce que la fermeture a été annoncée qu'elle aura lieu. »

Alexandra Chaignon

# **l'Humanité**

Vendredi 17 Mai 2013

## **La bataille bat son plein pour sauver l'Hôtel-Dieu**

**La fermeture du service d'urgences de l'hôpital parisien a été fixée au 4 novembre prochain. Élus et syndicalistes se sont mobilisés jeudi contre cette décision de démantèlement.**

Branle-bas de combat à l'Hôtel-Dieu. Jeudi, près d'une centaine de soignants, de syndicalistes et d'élus d'Île-de-France (Front de gauche, Europe écologie-les Verts) ont tenu une assemblée générale dans le hall du plus vieil hôpital parisien pour dénoncer la fermeture de ses urgences le 4 novembre prochain. Encore sous le choc de cette annonce, Nawel, aide-soignante, prend la parole : « Nous sommes complètement paralysés. Nous

direction parle de mettre en place un hôpital debout (hôpital de jour NDLR), mais on est surtout en train de le mettre à terre ! On choisit de vider méthodiquement l'Hôtel-Dieu de ses activités pour, à terme, le livrer au secteur privé ». Depuis des années, la structure la plus ancienne de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP) se sépare peu à peu de ses services, faisant craindre un désert sanitaire au cœur de la capitale. Un démantèlement initié

« Stupéfait et scandalisé »

De son côté, Ian Brossat, président du groupe PCF-PG au Conseil de Paris, n'a pas de mot assez fort pour qualifier son état d'esprit. « Nous ne lâcherons pas ce dossier et allons le remettre sur la table lors du prochain Conseil de Paris. » Quant à Laure Lechatellier, vice-présidente EELV de la région Île-de-France, elle pointe la contradiction de l'exécutif. « Le candidat Hollande avait promis de réintroduire la notion de service

**LE CHIFFRE**  
**90 000**  
C'est le nombre moyen de passages par an aux urgences de l'Hôtel-Dieu.

# **l'Humanité**

Vendredi 7 Juin 2013

## **Bibliothèques et pluralisme**

**C'est un vœu révélateur du groupe PCF et PG de Paris dont on peut penser qu'il pourrait faire le tour de France. Les bibliothèques parisiennes ne proposent pas un égal accès à tous les quotidiens nationaux. Le Figaro ou le Parisien ou le Monde, Libération figurent dans une quarantaine de salles de lecture, l'Humanité dans seulement 4. C'est pourtant un joli nom, pluralisme.**

Considérant le bouleversement des pratiques et des consommations de l'information depuis la récente massification de l'accès à Internet et la distribution d'une presse gratuite ;

Considérant l'engagement de la ville en faveur d'une très large diffusion de l'information et de la culture à travers le réseau de ses bibliothèques municipales de prêt ;

Considérant la crise traversée par la presse payante, et notamment la presse quotidienne nationale ;  
Considérant la disponibilité très inégale des différents titres de presse

quotidienne payante dans les différentes bibliothèques de prêt de la ville d'après son catalogue des revues et journaux reçus, en ligne sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) qui précise ainsi que le Monde et le Parisien sont accessibles au prêt dans 40 d'entre elles, Libération dans 38, le Figaro dans 36, la Croix dans 7, et l'Humanité seulement dans 4 bibliothèques des 3e, 11e, 12e et 15e ;

Considérant que le pluralisme de la presse écrite participe à la vie du débat démocratique ;

Sur proposition de Ian Brossat, du

groupe communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que toutes les bibliothèques de prêt parisiennes proposent à l'ensemble des usagers un égal accès à tous les quotidiens nationaux d'information générale et d'opinion, en alignant par le haut le nombre d'abonnements aux quotidiens sous-représentés.

# l'Humanité

Jeudi 13 Juin 2013

## Paris vote pour le pluralisme

**Le Conseil de Paris a adopté un vœu de Ian Brossat (PCF) pour le respect du pluralisme de la presse dans les bibliothèques publiques.**

Le Conseil de Paris a voté, mardi dernier, à votre instigation, un vœu que vous aviez déposé en faveur du pluralisme de la presse (voir le texte du vœu du groupe des élus communistes et du Parti de gauche publié dans notre édition de vendredi dernier). En quoi consiste-t-il ?

Aviez-vous constaté un manque à ce niveau ?

Ian Brossat. Ce vœu partait d'un constat : dans les bibliothèques parisiennes, il existe une inégalité très forte entre, d'un côté, des quotidiens qui bénéficient d'une très large diffusion, comme le Monde,

garantie qu'il sera réellement suivi d'effet ?

Ian Brossat. Oui, bien sûr ! L'équipe municipale a donné un avis favorable à ce vœu, à l'unanimité, quelles que soient les couleurs politiques des uns et des autres. Il revient maintenant à la municipalité de le faire appliquer.

Ian  
eng  
plus  
l'inf  
rése  
s'ag  
de  
acc  
d'in  
Le  
du c

# méTRO

13/06/2013

## Virgin, le dernier combat

### Paris VIII<sup>e</sup>

Ils ont passé la nuit sur les banquettes de l'ancien café du Virgin, au deuxième étage du gigantesque magasin déserté des Champs-Élysées. Six salariés, bientôt rejoints par une quinzaine d'autres, ont entamé mardi à 17 heures l'ultime bras de fer avant la liquidation judiciaire prévue lundi prochain. La veille, une assemblée générale réunissant une soixantaine de salariés a voté l'occupation, à l'instar des collègues de Barbès (XVIII<sup>e</sup>), de Rouen, de Strasbourg et bientôt d'Avignon.

#### « Il faudrait 15 millions »

« On a des duvets, on a piqué du pain qui restait à la cafétéria. On a des frigos, une douche... On a de quoi tenir », assure Sylvain Alias, du syndicat SUD. Le programme du jour est établi : « On a commencé à refaire la déco, on va animer tout ça. »

Sur les rayons vides, des affiches ont déjà été placardées : « Ici on solde nos vies », « Virgin Megastore 1988-2013 » ou encore « L'argent des soldes

aux salariés, pas aux créanciers ».

« On a reçu une sono puissante pour faire de l'animation sur l'avenue et organiser quelque chose de festif le soir », indique Frédéric Lebissonnais (CGT). Des banderoles seront bientôt déployées sur la façade du bâtiment.

Des « renforts syndicaux » sont attendus et les salariés se préparent à rester plusieurs jours, « voire plusieurs semaines ». « Nous réclamons un plan social financé à la hauteur de la catastrophe qui s'annonce, c'est-à-dire 960 salariés au chômage, précise Sylvain Alias. Pour l'instant, seuls 8 millions d'euros sont prévus. Il faudrait 15 millions pour financer correctement les formations et les reclassements. »

#### « Plus on reste, plus ils perdent »

Les salariés en appellent au mandataire liquidateur, qui tient les cordons de la bourse. Ils réclament notamment les « 5 ou 6 millions d'euros » encaissés lors des soldes et qui sont pour l'instant réservés au recouvrement des dettes de l'enseigne, pas

moins de « 180 millions d'euros au niveau national », selon les syndicats. Jusqu'ici, le mandataire ne s'est pas manifesté. « Plus on reste, plus ils vont perdre de l'argent, prévient Frédéric Lebissonnais. Si on obtient les 15 millions, on part sur-le-champ. »

Les salariés ont reçu hier après-midi les premiers soutiens politiques, avec les visites du patron des communistes parisiens, Ian Brossat, et de la candidate du Parti de gauche aux municipales, Danielle Simonnet. Ils espèrent que leur mouvement fera « tache d'huile ». ● VINCENT MICHELON

### 26 MAGASINS FERMÉS

La direction de Virgin Megastore a annoncé mercredi après-midi la fermeture de ses 26 magasins pour des « raisons de sécurité », concernant « aussi bien les clients que les salariés ». Les entrées sont fermées, mais les sorties salariées habituelles restent ouvertes, « ils peuvent entrer et circuler », a précisé une porte-parole.





Jeudi 20 Juin 2013

## « Il faut aussi préempter des appartements vacants »

**Ian Brossat, président du groupe Front de gauche au Conseil de Paris. Il est l'auteur de « Paris n'est pas à vendre ».**

« A Paris, où il y a seulement 3 000 constructions (privés et social) par an, la préemption est une des seules marges de manœuvre pour faire du logement social. La Mairie de Paris devrait l'utiliser beaucoup plus surtout dans le centre et l'ouest qui en manquent cruellement. La ville perçoit tous les ans 1 milliard en droits de mutation. Cet argent doit servir à préempter et abonder le compte foncier, qui sert à cela. Aujourd'hui, il n'est que de 100 millions d'euros. Il y a de moins en moins d'immeubles à vendre, alors il faut aussi préempter des

appartements vacants. Dans un même immeuble, il pourrait ainsi y avoir du logement social et du privé. C'est un outil formidable de mixité sociale. Si les élus ne s'en servent pas plus en France, c'est que préempter coûte cher. Mais si on veut faire une vraie politique du logement, il faut s'en donner les moyens. Saint-Ouen a eu le courage d'une politique de préemption systématique. Résultat : le prix du foncier est bien moins élevé (4 000 euros, le mètre carré) que de l'autre côté du périphérique, le 18e (7 000 euros). Sur les logements vacants, les estimations varient entre

40 000 et 100 000 à Paris. Il y a une arme qui n'est pas assez utilisée : c'est l'augmentation de la taxe sur les logements vacants. Cécile Duflot, la ministre du Logement, l'a relevée à 12,5 % de la valeur locative. Mais il faudrait la multiplier par 4 pour qu'elle soit dissuasive. Parce que c'est tout simplement scandaleux que des logements soient vides alors que 3,5 millions de Français sont mal logés. »

# Politis

Jeudi 20 Juin 2013

## Hidalgo lorgne à droite

Invitée de LCP, le 12 juin, Anne Hidalgo a confié avoir « beaucoup de respect pour Marielle de Sarnez ». « Je discute beaucoup [bis] avec des élus MoDem », a ajouté la candidate du PS à la mairie de Paris. Avant d'expliquer benoîtement que, pour elle, « le MoDem fait partie des progressistes ». Or, comme précisément elle « souhaite une équipe progressiste, de gauche, écologiste à Paris », tout le monde

aura compris qu'elle se verrait bien conduire une liste allant du MoDem au PCF. Lequel ne veut pas en entendre parler. Son président de groupe, Ian Brossat, rappelle ce mot de Bertrand Delanoë en 2008 : « C'est tellement difficile de mettre en oeuvre un projet de gauche avec toute la gauche, si vous y ajoutez un bout de droite, ça ne peut pas marcher. »



Mercredi 3 Juillet 2013



02/05/2013

**PARIS, 02 mai 2013 (AFP)** - Le collectif La Manif pour tous, appelant à manifester dimanche contre le mariage homosexuel, justifie par l'"humour" son pastiche d'une affiche du Front de gauche et du PCF, qui manifestent le même jour et dénoncent une "manipulation" des "homophobes".

Après son adoption par le Parlement, le collectif "La Manif pour tous" appelle à manifester dimanche contre la loi sur le mariage homosexuel à Paris, Rennes, Lyon, Montpellier, Toulouse, Dijon et Lille, et lors d'une "grande manifestation nationale à Paris" le 26 mai.

A l'occasion de cet appel à manifester le 5 mai, la Manif pour tous a diffusé une affiche rose, qui reprend une affiche du PCF et du Front de gauche pour la manifestation que ces partis organisent le même jour "contre la finance et l'austérité" et "pour la VIe République", un an après l'élection de François Hollande.

La Manif pour tous a repris le slogan "La finance dehors, l'humain d'abord", mais son affiche est rose et non rouge et l'appel "Sécuriser l'emploi c'est maintenant!" a été remplacé par "Sécuriser les enfants c'est maintenant!".

"Après l'homophobie, voici donc le plagiat. Le Front de gauche ne sort de cette polémique que plus fort", a réagi le PCF dans un communiqué. Interrogée par Le Lab, le site qui a relevé mercredi ce "copier-coller", Raquel Garrido, porte-parole du Parti de gauche, a dénoncé une "manipulation".

"C'est un pastiche. Que M. Mélenchon ait un peu d'humour. Allez, on rigole ensemble Jean-Luc", a déclaré jeudi Frigide Barjot, la chef de file des opposants au mariage homosexuel, à l'adresse de Jean-Luc Mélenchon, coprésident du Parti de gauche.

Frigide Barjot s'attend à voir "quelques milliers de personnes" manifester dimanche dans les grandes villes de France. "Ce sera les vacances, un week-end de mai, on prévoit quelques milliers de personnes. L'important c'est de préparer la grande manifestation du 26 mai", a-t-elle expliqué lors d'une conférence de presse.

"Non contents d'avoir semé la haine dans tout le pays, les opposants au Mariage pour tous se conduisent désormais en plagieurs de la pire espèce. (...) Violents, voyous et désormais voleurs, les homophobes qui se présentent en grands défenseurs de la famille donnent décidément un curieux exemple à nos enfants", selon le communiqué du PCF.

"Au Front de gauche, nous n'avons nullement l'intention de +rigoler+ avec les homophobes. Partisans résolu de l'égalité des droits, nous appelons les défenseurs du Mariage pour tous à manifester nombreux à nos côtés dimanche prochain. C'est la meilleure des réponses aux provocations de cette sinistre Mme Barjot", écrit Ian Brossat, responsable de la commission LGBT au PCF.

Frigide Barjot a réitéré jeudi son appel au président de la République à "remplacer la loi Taubira par un texte égalitaire d'union civile en mairie n'ouvrant pas l'adoption plénière".

qu'elle ne « survit  
end qu'elle ne sait  
est visée par une  
15e. Propriétaire  
branchée habite  
x de 173 m2 avec  
mais un logement

lu marché. « Nous  
seuil de revenu »,  
iri Basile de Koch -  
nitiée par la Régie  
ciété Jalons qui se  
e de sous-location,  
RIVP de « gonfler  
C'est donc cette «  
x de la RIVP « un  
ais noms de Frigide  
tes. Frigide Barjot  
itable, la crise du

é qu'un véritable «  
itale compte « 140

ncent Vantighem

**le Parisien**

Lundi 10 Juin 2013

## Le Front de gauche veut fermer un local d'extrême droite

Le groupe PCF-PG au Conseil de Paris va réclamer au préfet de police la fermeture d'un local du XVe arrondissement abritant le groupuscule Troisième Voie, dont des sympathisants sont impliqués dans la mort de Clément Méric, le militant d'extrême gauche décédé après une rixe.

La fermeture de ce local associatif avait déjà été demandée en février 2009 par un vœu adopté au Conseil de Paris. « Il est grand temps de passer aux actes », insiste Ian Brossat, président du groupe PCF-PG.

**l'Humanité**

Mardi 25 Juin 2013

## Les sans-papiers libres de manifester

**Samedi, la justice a enjoint au préfet de police de Paris de respecter le droit de manifestation d'un collectif de sans-papiers souhaitant défilé près du domicile de Manuel Valls.**

Il n'e  
mais  
baptis  
un se  
» a é  
Gren  
Sa vc  
camic  
Son  
lourd  
entré  
carga  
en  
prop  
intra  
véhic  
sillon  
non  
que  
alimentant les navettes sera 100 %

passer sous les fenêtres du domicile du ministre de l'Intérieur ? C'est la question à laquelle a répondu le juge des référés administratifs, samedi dernier, à la suite du recours intenté en urgence par le 9<sup>e</sup> Collectif des sans-papiers (9 CSP). Ce collectif, issu d'une scission de la coordination parisienne des sans-papiers, avait déposé, en avril, plusieurs dossiers de régularisation à la préfecture de police. Il entendait appuyer cette démarche par une manifestation hebdomadaire près du domicile de Manuel Valls, situé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Cette manifestation, cependant, n'a jamais eu lieu. « Chaque samedi, quand on commence à se rassembler place de la Bastille, on nous encerle », témoigne Bahija Benkouka,

se dit choquée par le « nombre impressionnant de forces de l'ordre déployées pour contenir une manifestation de quelques dizaines de personnes » et par les méthodes policières allant, selon elle, « de l'interdiction de s'exprimer jusqu'au matraquage ou à l'arrestation ». Samedi 15 juin, alors qu'une manifestation pour la défense du service public de la santé partait de la place de la Bastille, le 9<sup>e</sup> CSP était une nouvelle fois encerclé par les forces de l'ordre. Présente sur place, Danielle Simonnet, élue PG au Conseil de Paris, demande des explications à la préfecture. « Ils justifient cette interdiction par la gêne occasionnée aux commerçants et par le fait que les manifestants passent sous les fenêtres de Manuel Valls ! » s'insurge l'élue, qui déplore

groupuscules d'extrême droite violents mais pas des sans-papiers pacifiques ».

Samedi 22 juin, le tribunal administratif (TA) a donné raison au 9<sup>e</sup> CSP, considérant que le préfet de police a porté « une atteinte grave et manifestement illégale au droit de manifester ». Une première victoire pour le collectif qui ne semble pas être suivie de faits concrets. « Samedi après-midi, ils nous ont encerclés, comme d'habitude », se désole Bahija Benkouka, qui espère que la décision du TA se concrétise à l'occasion du prochain rassemblement. Jointe par téléphone, la préfecture de police n'a souhaité faire « aucun commentaire ».

Paolo Stuppia

Noëlle Bertrand

le Parisien

Samedi 22 Juin 2013

## Plus de 2600 paquets de moins de trente kilos seront acheminés quotidiennement sur le site

### Les colis livrés par des utilitaires électriques

Depuis deux jours, des camionnettes un peu particulières sillonnent les rues du XVe, d'Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt et Vanves (Hauts-de-Seine) pour livrer des colis. Pas de bruit de moteur, ni d'émission de particules fines : elles sont électriques. La flotte, composée à terme d'une trentaine de véhicules utilitaires, est basée dans le nouvel espace de logistique urbain (ELU) de Beaugrenelle, à deux pas du périphérique.

Plus de 2600 colis de moins de trente kilos seront acheminés quotidiennement sur le site, le plus grand de la capitale, avant distribution. La plate-forme a été aménagée sur deux étages de 3000 m<sup>2</sup> dans un parking désaffecté, sous la dalle du Front de Seine. Histoire d'ajouter une touche verte supplémentaire, cet ensemble, propriété de la société d'économie mixte SeinePariSeine, dispose d'une

terrasse végétalisée.



Ces véhicules vont distribuer des colis express dans le XVe et trois villes des Hauts-de-Seine.

Le projet est né d'un partenariat entre Chronopost, filiale de la Poste spécialisée dans le transport express et Sogaris, spécialiste de la location de plates-formes logistiques et entrepôts en France. « Notre objectif consiste à développer ces plates-formes dans Paris pour faire baisser le nombre de camions dans la capitale, réduire le nombre de kilomètres parcourus et diminuer les

nuisances liées à la circulation », explique Ian Brossat, président de SeinePariSeine et chef de file du Front de gauche au Conseil de Paris. Dans la capitale, un véhicule sur cinq transporte des marchandises. « Il faut développer ces solutions d'avenir si on veut lutter efficacement contre les embouteillages, le bruit et la pollution », insiste l'élu.

« Concrètement, l'ELU de Beaugrenelle permettra de réduire de près de 80% les émissions de CO<sub>2</sub> et de diviser par deux le nombre de kilomètres parcourus », précise Gérard Tinti, le chef d'agence. Le site du XVe est une première étape. Un espace de déchargement des marchandises avec un système de navettes électriques doit voir le jour prochainement dans la ZAC Chapelle Internationale (XVIIIe).

Christine Henry

# l'Humanité

Jeudi 4 Juillet 2013

## Les découpés refont parler d'eux

**Le projet de loi Duflot n'a pas prévu de dispositions contre la vente à la découpe, alerte la Plateforme des découpés. Elle compte sur les députés pour instaurer un permis de diviser.**

Les dazibaos vont fleurir, demain, sur les balcons du 38, rue Taine, contre la vente à la découpe qui menace cet immeuble du 12<sup>e</sup> arrondissement. Mardi soir, la Plateforme des découpés, qui fédère une quinzaine d'amicales de locataires, a appelé à redoubler la mobilisation contre ces pratiques spéculatives. Et ils ont lancé un appel aux élus.

« Le projet de loi Duflot, qui arrive dans quinze jours à l'Assemblée nationale, ne prévoit rien sur le sujet, alerte Benoît Filippi, de l'Association des comités de défense des locataires. Or, avec la loi actuelle, le rapport de forces est trop en faveur des découpeurs. »

Quand la BNP Paribas rachète un immeuble locatif pour le revendre

appartement par appartement, les locataires n'ont pas d'autre choix que d'acheter au prix fort ou d'obtenir la prorogation du bail. « La possibilité de rester locataire s'évanouit automatiquement au bout de six ans », dénonce Laurent Muntlak, du 166, quai de Jemmapes. Contre cette « protection illusoire », les découpés demandent l'interdiction du congé pour vente pendant une période de douze ans et l'instauration d'un permis de diviser. Toute mise en copropriété nécessiterait une autorisation de l'intercommunalité, du maire ou du préfet. Disposée à légiférer sur le sujet, la ministre n'a cependant pas reçu l'aval de Matignon. Le permis de diviser serait une trop grande remise en cause du sacro-saint droit de propriété,

estiment les services du gouvernement, qui souhaitent faire revenir les institutionnels dans le marché locatif. « Les découpeurs ne sont pas des propriétaires comme les autres, réplique Benoît Filippi. Ils n'achètent pas pour louer, mais pour faire de l'argent en spéculant. » Mardi soir, le mouvement a reçu un large soutien des élus de la gauche parisienne, de Ian Brossat (PCF) à Christophe Najdovski (EELV), en passant par Marie-Noëlle Lienemann (PS). La sénatrice de Paris s'est dite prête à déposer des amendements sur le sujet pendant la discussion parlementaire.

Pierre Duquesne

**méto**

05/07/2013

## Paris veut renouer avec la « consigne »

### Environnement

**Les vieilles recettes au secours de l'environnement.** Selon nos informations, la Ville va soutenir au prochain Conseil de Paris le vœu déposé par le groupe communiste et le Parti de gauche qui ressuscite la consignation des bouteilles en verre et en plastique à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Pour les plus jeunes – ou ceux qui ne l'ont pas vue fonctionner chez nos voisins allemands –, le principe est simple. Il consiste, pour le consommateur, à payer un montant supplémentaire qui lui sera restitué s'il rapporte la bouteille après sa consommation. Une bouteille consignée serait réutilisée en moyenne quinze fois.

### Disparue dans les années 1970

La consignation des bouteilles a presque disparu en France depuis

les années 1970, pour des raisons de stockage et de contraintes de transport, mais elle perdure en Alsace. Elle revient aussi dans les hôtels, les cafés et les restaurants parisiens, ainsi que lors d'événements festifs comme le festival Rock en Seine.

**30 %**

C'est la proportion de bouteilles en verre qui échappent à la collecte à Paris.

« En 2011, 65 367 tonnes de bouteilles en verre ont été collectées dans la capitale, mais 30 % du verre échappe à la collecte », explique le patron des communistes parisiens, Ian Brossat, qui évoque un « enjeu de développement durable ». Le fait original tient à ce que la proposition vient des élus communistes. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts s'est dit hier favorable à la mesure, tout en rappelant l'avoir lui-même proposée à plusieurs reprises, en vain.

● VINCENT MICHELON



**PARIS, 10 juil 2013 (AFP)** - Le Conseil de Paris souhaite généraliser "au 1<sup>er</sup> juillet 2014, la consignation des bouteilles" en verre et en plastique, et entend saisir le ministère de l'Écologie sur le sujet, selon un vœu adopté mercredi par les conseillers de Paris.

"Sur proposition de Ian Brossat, du groupe communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu de généraliser au 1<sup>er</sup> juillet 2014 la consignation des bouteilles verre et plastique et d'entreprendre auprès du ministère de l'Écologie (...) toutes les démarches contribuant à l'instauration de la mesure sur le territoire parisien", dit ce vœu.

Le vœu souligne "qu'une partie des récipients en verre et en plastique en vente à Paris n'est pas ou ne peut être collectée", et que 30% du verre collecté n'est pas recyclé, selon des données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Il rappelle en outre qu'un système de consigne existe déjà pour les bouteilles en verre dans certains hôtels, cafés et restaurants, et que "l'application d'une consigne sur les bouteilles était pratiquée en France (...) jusque dans les années 1970 et qu'elle subsiste encore en Alsace".

"Une bouteille consignée est en moyenne réutilisée à 15 reprises, permettant de diminuer de façon significative le volume global de production de déchets", souligne encore le vœu.

**le Parisien**

Lundi 8 Juillet 2013

## Le retour des bouteilles en verre consignées ?

Bientôt la fin des conteneurs de verre à Paris? Le groupe communiste et des élus du Parti de gauche proposent de relancer la consignation des bouteilles dans la capitale, une pratique répandue sur l'Hexagone jusque dans les années 70 et qui subsiste encore en Alsace et dans une partie des hôtels, cafés, ou restaurants parisiens.

Le principe est simple pour le consommateur : il paye un montant supplémentaire à l'achat, montant qui lui est restitué s'il rapporte la bouteille après sa consommation. Une bouteille consignée serait ainsi réutilisée en moyenne une quinzaine de fois.

Différence notable par rapport au système en place dans le passé : ce dispositif intégrerait aussi les

bouteilles en plastique.

A l'origine de ce vœu, un constat : « Le développement des récipients à usage unique, verre ou plastique, a considérablement augmenté la production des déchets avec des impacts fortement négatifs sur notre environnement », rappelle Ian Brossat le chef de file du groupe communiste et des élus du Paris de gauche.



**Dans les années 70, la pratique était déjà répandue.**

En 2011, ce sont plus de 65000 t de

verre qui ont été collectées. Mais une partie des récipients en verre et en plastique n'est pas collectée.

Parce que « la réduction des déchets suppose de passer du tout jetable au tout utile », Ian Brossat propose de généraliser la consigne à partir de juillet 2014.

« En Allemagne, ce dispositif permet de consigner 98% des emballages ainsi remis en circulation », souligne l'élu communiste.

« L'écologie n'appartient à personne », a commenté Sylvain Garel, le coprésident du groupe EELV, en précisant qu'il voterait ce vœu qui devrait être adopté par l'exécutif.

C.H.

**l'Humanité**

Mardi 9 Juillet 2013

## La Ville de Paris au secours de la maternité des Bluets

Hier, la Ville de Paris a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 000 euros à la maternité des Bluets, une demande portée par les élus du Front de gauche. Un bol d'air pour cet établissement emblématique du 12e arrondissement, menacé de cessation de paiements, avec un découvert bancaire de 2 millions d'euros. A cette occasion, le Conseil de Paris a également voté un vœu interpellant l'agence régionale de santé (ARS), demandant d'organiser une table ronde pour pérenniser l'établissement. « Il appartient maintenant à l'ARS de prendre ses responsabilités pour permettre à cette maternité de sortir de ses difficultés », déclare Ian Brossat, président du groupe PCF-PG au Conseil de Paris.

le Parisien

Mercredi 10 Juillet 2013

## La publicité cachée flotte sur les berges

Berges Rive droite (Ie), hier. Les promeneurs qui profitent des voies sur berges piétonnes ont pu voir l'exposition de photos installée en bord de Seine sur les cultivateurs de café. Ils ont aussi pu voir le sigle « Nespresso ». La mairie parle de « mécénat ». Mais aux yeux des communistes et des écologistes, pas question de jouer sur les mots : il s'agit là d'une publicité cachée. Avec cette opération, les partenaires de la majorité municipale redoutent une « marchandisation » de l'espace

public. « Il ne faudrait pas que les voies sur berges débarrassées des voitures deviennent une autoroute pour la publicité », prévient Ian Brossat, président du groupe PC au Conseil de Paris. « Les voies sur berges sont un site classé au patrimoine de l'Unesco », rappelle Christophe Najdovski, candidat EELV à la mairie de Paris. Anne Hidalgo, la première adjointe chargée de l'urbanisme, s'est étonnée de ce tire croisé. « Nous avons toujours annoncé que nous solliciterions le

concours de mécènes pour faire vivre les lieux » a-t-elle répondu.



M.-A. G.

## Direct Matin

Mercredi 10 Juillet 2013

### PIED-À-TERRE À SURTAXER ?

Plus de 87 000 logements parisiens sont des résidences secondaires. Les élus parisiens partent en guerre contre les résidences secondaires. Hier, le Conseil de Paris a adopté un vœu demandant au gouvernement « d'étudier les modalités de mise en œuvre d'un dispositif fiscal complémentaire pesant sur les résidences secondaires » à Paris. D'après une initiative du groupe communiste et alors que les Parisiens ont de plus en plus de mal à se loger, l'exécutif cherche à réduire le nombre de logements inoccupés dans la capitale. Car, d'après l'Insee, en 2009, environ 87 000 logements étaient des résidences secondaires et occasionnelles, occupées quelques jours ou semaines par an. Un chiffre qui a pu croître depuis. Dans les 4, 6 et 8 arrondissements, la proportion des logements inoccupés dépasse les 15 %. L'objectif de la taxe est de pousser les propriétaires de ces logements à louer ou à vendre. « Une ville comme Paris offre peu de possibilités de constructions. Il faut donc mobiliser les logements existants », explique Ian Brossat, le président du groupe communiste au Conseil de Paris. Fin 2012, le gouvernement avait envisagé de créer une « supertaxe » d'habitation sur les « logements sous-occupés ». Le projet avait finalement été abandonné.



Mercredi 10 Juillet 2013

## HÔTEL-DIEU Polémique après un limogeage

**Nouvelle poussée de fièvre à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (APHP).** Le Front de gauche et l'UMP ont exigé mardi le rétablissement dans ses fonctions de Gérard Kierzek, démis de sa responsabilité de chef du service médical d'urgence et de réanimation (Smur) en raison, selon lui, de son activisme dans le dossier de l'Hôtel-Dieu. Le maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, Christophe Girard (PS), a, de son côté, souhaité des « explications » de la direction de l'AP-HP. « Cette décision est stupéfiante. Elle en dit long sur la fébrilité de la direction de l'AP-HP qui manque cruellement d'arguments pour justifier son projet de fermeture des urgences », a commenté le président du groupe PCF-PG, Ian Brossat. La démission forcée du Dr Kierzek intervient alors que la tension ne cesse de s'accroître autour de la fermeture des urgences de cet hôpital, prévue le 4 novembre. La direction de l'AP-HP veut en effet transformer l'Hôtel-Dieu en hôpital universitaire et y transférer son siège, jugeant la remise aux normes des urgences trop coûteuse. Les personnels, eux, ont élaboré un projet alternatif qui prévoit de maintenir et de réinstaller l'ensemble des plateaux techniques et services dont le transfert a été entrepris depuis 2007. La Ville de Paris a demandé lundi, dans un vœu adopté par les conseillers de Paris, que « conformément à la volonté clairement exprimée par le maire de Paris, le service d'accueil d'urgence continue de fonctionner tant que toutes les difficultés susceptibles de compromettre l'accès aux soins, qui plus est en urgence, des Parisiens ne seront pas levées ».



Mercredi 10 Juillet 2013

## Le limogeage du médecin provoque un tollé

**Elus et syndicats exigent la réintégration du Dr Gérard Kierzek, démis de sa responsabilité de chef du Smur de l'Hôtel-Dieu.**

Ce n'est plus de la stupeur, c'est de la grosse colère. Depuis son limogeage du Smur de l'Hôtel-Dieu, lundi après-midi, le Dr Gérard Kierzek engrange des soutiens plus qu'il n'en aurait rêvé. L'urgentiste frondeur, chef de file de la lutte contre la fermeture des urgences de son hôpital, est passé de bête noire à bouc émissaire.

Parmi les personnalités politiques présentes hier soir à la manifestation : le patron des communistes Pierre Laurent, le chef de file du PC au Conseil de Paris Ian Brossat, Danielle Simonnet, élue de la capitale et secrétaire nationale du Parti de gauche ou encore Christophe Girard, le maire (PS) du IVe. Tous

sont venus réclamer, en échos aux syndicats FO et Usap-CGT santé, la réintégration du Dr Kierzek. « Cette sanction est la démonstration de la fébrilité de l'AP-HP (NDLR : Assistance publique-Hôpitaux de Paris) face à la mobilisation croissante des médecins, des patients, des élus et des citoyens contre la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu », ajoutait hier soir Laure Lechatellier, conseillère régionale EELV.

**Une sanction temporaire.**

« Ce limogeage sanctionne le lanceur d'alerte qui a dénoncé la vacuité du projet porté par l'AP-HP », attaque aussi l'union syndicale des médecins

de centres de santé. « C'est une décision de chef de service, purement organisationnelle et c'est une décision temporaire », a répliqué hier soir le Pr Bertrand Renaud, chef du service des urgences, précisant qu'il avait prévenu de longue date le Dr Kierzek de s'impliquer davantage dans l'organisation du service. Sa décision « est fondée sur la volonté de préserver le bon fonctionnement de son service et d'assurer à ses patients des soins de qualité en toute sécurité », a également estimé la directrice générale de l'AP-HP, Mireille Faugère.

Élodie Soulié



Jeudi 11 Juillet 2013

## Hôtel-Dieu : la fermeture des urgences repoussée Face à la montée de la contestation, la ministre a décidé de reporter la suppression du service, prévue pour le 4 novembre.

Lundi, limogeage du Dr Gérard Kierzek, chef de file de la lutte contre le projet de transformation de l'Hôtel-Dieu; mardi, tollé général contre cette sanction; hier, nouvel épisode : la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a annoncé le report de la fermeture des urgences, initialement prévue le 4 novembre.

« La dégradation du climat à l'Hôtel-Dieu empêche les conditions d'une vraie concertation sur l'avenir de cet hôpital », justifie la ministre. « Il convient de se donner toutes les chances de le réussir », explique-t-elle encore.

« Je ne veux prendre aucun risque sur la prise en charge des urgences à Paris au début de l'hiver prochain », dit-elle aussi. « En hiver, au printemps ou en été, le risque de catastrophe sanitaire qu'entraînera la fermeture des urgences sera la même », estime le Dr Kierzek.

Beaucoup voient dans cette décision un désaveu cinglant de Mireille Faugère, la directrice de l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) et de la Commission médicale d'établissement. « Si elle est cohérente, Mireille Faugère doit partir », assène le Dr Kierzek. La directrice de l'AP-HP n'en a pas l'intention.

« Marisol Touraine souhaite que nous travaillions de manière plus progressive, ce qui n'était pas prévu, et que nous développons les concertations. La première phase consistera à ouvrir le pôle de santé, dès septembre, avec un service de consultations sans rendez-vous ouvert 24 heures sur 24 et adossé à un plateau technique. Nous avons déjà un noyau de médecins volontaires. Pour le reste, il est trop tôt », commente-t-elle.

Côté politique, le report de la

fermeture en a laissé plus d'un sceptique. « Cette décision montre que le rapport de force a payé mais c'est de l'enfumage », juge Danielle Simonnet, élue parisienne et candidate du Parti de gauche aux municipales. « On reporte la fermeture mais en même temps, les autres services continuent d'être démantelés. On va se retrouver avec un hôpital vide et les urgences fermeront un an plus tard, au lendemain des municipales », prédit-elle.

Dr Kierzek doit défendre aujourd'hui, devant la commission des affaires sociales du Sénat, un projet alternatif. Mireille Faugère passera en principe juste après lui pour présenter le sien.

Élodie Soulié Avec L.M.





Jeudi 11 Juillet 2013

## Prononcez ce nom... ils tremblent

219 ans après sa mort, il suffit de prononcer le nom d'un homme pour effrayer encore la droite. Quel homme ? Robespierre. Les trois syllabes de ce nom résonnent toujours à l'oreille des thermidoriens du XXI<sup>e</sup> siècle, comme les trois coups frappés au théâtre avant que le rideau ne se lève et ne glace un public mondain attendant un spectacle terrifiant. Ro-bes-pierre ! Quand l'homme de droite en parle, dans sa bouche tordue, ce nom devient un juron.

La haine de Robespierre est le thermomètre de la sottise de la droite, variant selon les saisons. Quand la température politique monte, elle augmente. Jean-François Copé, le président de l'UMP, s'est spécialisé dans cette détestation, ainsi que celle de la Révolution qui, selon lui, « a fait beaucoup de mal et a fracturé la société, elle a désappris aux Français le goût de l'effort ». Fin 2012, à des militants UMP, il a présenté ainsi la politique de François Hollande : « Le matraquage fiscal qu'il impose au forceps (...) se double d'un processus de stigmatisation systématique des catégories de Français les unes après les autres. Vieille technique de gauche qui rappelle le Robespierre d'autrefois : on décapite d'abord, on discute après. » Consternant. On retrouve aussi ce « Robespierre bashing » dans des journaux. Quand l'onde de choc de « l'affaire Cahuzac » provoque une volonté de contrôle populaire des élus, « le Point » dénonce « les grands moralisateurs, les chantres de l'épuration, les nouveaux Robespierre, voire les néo-Khmers rouges ». On pourrait ainsi multiplier les exemples, puisés ici ou là, dans des discours et articles. Mais quelle est l'origine de cette haine ? Et quelle en est la fonction ? L'objet de cet article n'est pas de démonter les nombreux mensonges des assassins de Robespierre et de leurs héritiers, réussissant à le transformer aux yeux de l'opinion en un tyran sanguinaire, unique responsable de la Terreur. Sous le poids de cette propagande, il s'est sculpté une « légende noire » lui attribuant tous les moments sombres de la Révolution française. En réponse, il faut affirmer que

jamais il n'y eut de dictature de Robespierre, ni même du comité de Salut public, qui était un « gouvernement révolutionnaire » collégial et révocable. Robespierre défendait l'idée d'un régime totalement parlementaire et, en 1794, la Convention discutait et validait toutes les décisions importantes. Elle était libre à tout moment de changer la composition des comités. Quant à « la Terreur », terme ambigu historiquement, elle ne peut être mise que sur son compte. Il s'agit d'un ensemble de mesures d'exception votées à l'unanimité de la Convention, que Robespierre juge « inséparables de la vertu », et appliquées dans un moment particulièrement difficile. Sans elle, nul doute que le pays aurait été dépeccé par les coalisés et occupé, et la République balayée.

Ce que reproche en réalité la droite de 2013 à Robespierre est qu'il fut un pionnier du partage des richesses. Dès 1789, il intervint à l'Assemblée en refusant tous les traitements sécuritaires des émeutes de la faim et appelant « à remonter à la source du mal, à découvrir pourquoi le peuple meurt de faim, plutôt que l'égorger quand il s'attroupe ». En 1790, il défend « la propriété du peuple ». En 1792, il développe une critique de la liberté du commerce et affirme le droit à l'existence comme le premier des droits de l'homme. Pour lui, « toute spéculation mercantile qui se fait aux dépens de la vie de son semblable n'est point un trafic, c'est un brigandage et un fratricide ». En 1793, il proclame : « Les dangers intérieurs viennent des bourgeois ; pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le peuple. » En 1794, il

affirme : « Quand l'intérêt des riches sera-t-il confondu avec celui du peuple ? Jamais ! » C'est ce Robespierre-là, l'Incorruptible, sensible à la question sociale, que déteste encore la droite. Pour elle, cette dimension de la Révolution française, si brûlante d'actualité, doit être effacée ou calomniée.

Mais il est encore un autre enjeu, récent, pour la droite copéiste, de salir Robespierre. Il vise le Front de gauche. Plusieurs fois, le président de l'UMP a placé un signe égal entre les hommages et références de Jean-Luc Mélenchon à Robespierre, et ceux que Jean-Marie Le Pen a rendus à Robert Brasillach, écrivain antisémite et collaborateur. Pour Jean-François Copé, Robespierre et Brasillach sont une seule et même chose, aussi détestables l'un que l'autre. Cette honteuse assimilation, comparant jacobin et nazi, lui permet par la suite de dire que, finalement, faire alliance avec le FN n'est pas plus condamnable que faire alliance avec le Front de gauche. Ainsi, il dédramatise le parti de Mme Le Pen et prépare l'avenir.

Derniers mots, le PS participe lui aussi à cette légende noire antirobespierriste, refusant par exemple qu'une rue porte son nom à Paris, ou utilisant aussi le nom de Robespierre comme une insulte. Peut-on lutter contre la droite en reprenant ses arguments ? Pas possible. Mais, cela est une autre histoire ...

« *Robespierre, reviens !* » éditions Bruno Leprince, préface de Claude Mazauric, coécrit avec Laurent Mafféi.  
Alexis Corbière